

PROCES-VERBAL DE SEANCE

COMMUNE DE
LAURE-MINERVOIS

N° PV : 05 / 2016
(14/11/2016)

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize et le quatorze novembre, à dix-huit heures et trente minute, le Conseil Municipal de la commune de Laure-Minervois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean LOUBAT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 08 novembre 2016

CONSEILLERS	P	A	POUVOIR A	P	A
Jean LOUBAT	X				
Emile RAGGINI	X				
André CARBONNEL	X				
Geneviève FOURNIL	X				
Marie-Thérèse BONNAFOUS		X	Fabienne MOLTO	X	
Evelyne TISSOT	X				
Fabienne MOLTO	X				
Jacqueline TIBALD	X				
Max AMOUROUX	X				
Bernard GRACIA		X			
Corinne DEVEZE	X				
Guillaume BOU	X				
Marie SIRVEIN	X				
Julien BRIANC	X				
Gauthier ESCUDERO		X			
TOTAL	15	12	03	01	
Quorum:	08	oui	Nombre de voix:	13	

Mme Geneviève FOURNIL a été élu(e) secrétaire de séance dans les conditions qui suivent :

Pour	13 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

Pour assister le secrétaire de séance, le Conseil Municipal a désigné M..... qui a accepté d'assurer cette fonction sans participer aux débats.

Sur demande de Monsieur le Maire, il est donné lecture par le secrétaire de séance du procès-verbal de la séance précédente. Après mise aux voix, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1) PREAMBULE

Le quorum a été vérifié à l'ouverture de la séance et pour chaque point de l'ordre du jour. La feuille de présence annexée au présent procès-verbal atteste de l'exécution de cette formalité.

Le Conseil Municipal du 26 décembre 2005 n'a pu se tenir faute de quorum et a été reporté à cette séance. Il délibère donc ce jour valablement sans condition de quorum, à la majorité absolue des suffrages exprimés conformément aux dispositions des articles L2121-17 et L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2) COMMUNICATION DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire rend compte des diverses décisions qu'il a été amené à prendre en exécution des délibérations prises par l'assemblée et devenues exécutoires, notamment :

-
 -
 -
- } (cf. détails en fin de document)

Il fait également le point sur causés par la tempête de la fin de semaine et sur la situation de certains foyers encore privés d'électricité.
La préfecture a été informée de ce premier bilan.

3) AFFAIRES A L'ORDRE DU JOUR

Il est rappelé qu'en règle générale, l'ordre du jour d'une convocation est déterminé et établi par le maire. Dans certains cas, il peut être fixé par le suppléant du maire ou par le préfet.

En la matière, les conseillers municipaux ont, cependant, un droit de proposition. Cette proposition doit être formulée assez tôt pour que le maire, s'il l'accepte, puisse l'inscrire à l'ordre du jour à temps afin de respecter les délais d'envoi de la convocation et le droit d'information des élus exigés par les textes. Le maire ne peut, ainsi, donner une suite favorable à la demande d'examen d'une affaire présentée en début ou au cours d'une séance du conseil municipal. En conséquence, lors d'une séance, le conseil municipal ne peut délibérer valablement que sur les questions figurant à l'ordre du jour de cette session, mentionné sur la convocation.

Néanmoins, il est permis de penser que cette règle n'interdit pas au conseil municipal de délibérer sur un certain nombre de questions dans le point "divers", à l'exclusion de toute affaire importante. En effet, les "questions diverses" ne doivent porter que sur des éléments mineurs.

Sur rapport de Monsieur le Maire, les questions mises à l'ordre du jour sont ensuite abordées :

ORDRE DU JOUR

PROPOSITIONS :

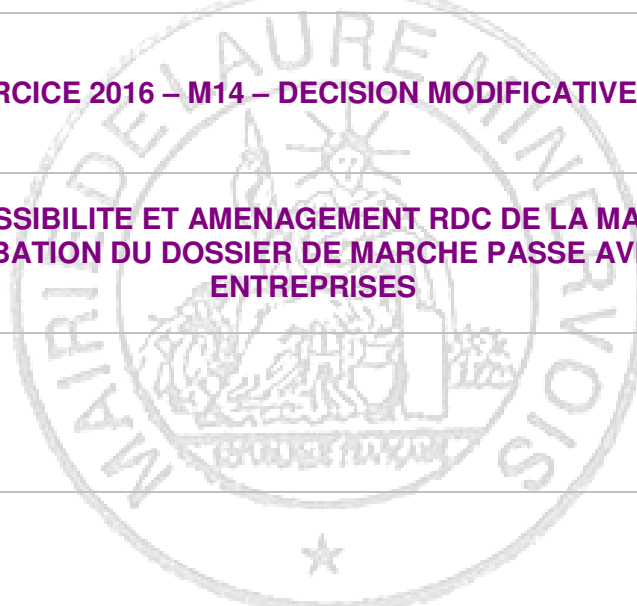
A - INTERCOMMUNALITE

Décision

⇒ 1 :	ADHESION D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC AU S.M.B.A (SYNDICAT MIXTE DES BALCONS DE L'AUDE)	n°21
⇒ 2 :		n°...
⇒ 3 :		n°...

B - FINANCES

⇒ 1 :	EXERCICE 2016 – M14 – DECISION MODIFICATIVE N°2	n°18
⇒ 2 :	ACCESSIBILITE ET AMENAGEMENT RDC DE LA MAIRIE / APPROBATION DU DOSSIER DE MARCHÉ PASSE AVEC LES ENTREPRISES	n°19
⇒ 3 :		n°...
⇒ 4 :		n°...

**C - TRAVAUX D'EQUIPEMENT**

⇒ 1 :	TRAVAUX DE VOIRIE (PROGRAMME 2017) – DEMANDE DE SUBVENTION	n°20
⇒ 2 :		
⇒ 3 :		

D – IMMOBILIER ET GESTION DU PATRIMOINE

⇒ 1 :		n°...
⇒ 2 :		n°...
⇒ 3 :		n°...
⇒ 4 :		n°...

E - URBANISME

⇒ 1 :		n°...
⇒ 2 :		n°...

F – SERVICES PUBLICS

⇒ 1 :		n°...
⇒ 2 :		
⇒ 3 :		
⇒ 4 :		

G – ECONOMIE LOCALE

⇒ 1 :		n°...
⇒ 2 :		n°...
⇒ 3 :		n°...

H – GESTION DU PERSONNEL

⇒ 1 :		n°...
⇒ 2 :		n°...
⇒ 3 :		n°...



QUESTIONS DIVERSES :

⇒ 1 :	<i>(Ces sujets sont développés en fin de document)</i>
⇒ 2 :	<i>Actualités diverses</i>

4) DECISIONS

OBJET : EXERCICE 2016 – M14 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que :

► lorsque dans le cours de l'année, les crédits ouverts par les budgets primitif et supplémentaire sont reconnus insuffisants ou lorsqu'il doit être pourvu à des dépenses non prévues lors de l'établissement de ces budgets, des crédits supplémentaires peuvent être fournis par des décisions modificatives votées par le conseil municipal dans les mêmes conditions que le budget primitif.

► des modifications peuvent être apportées au budget de la commune jusqu'au terme de l'exercice auquel il s'applique.

Des crédits prévus à certains chapitres du budget étant insuffisants, il demande à l'assemblée de bien vouloir effectuer les ajustements de crédits nécessaires.

Il propose, à cet effet, d'étudier les modifications qui seraient utiles d'apporter dans les sections de fonctionnement et d'investissement de la manière suivante:

COMMUNE DE LAURE-MINERVOIS

DECISION MODIFICATIVE POSTERIEURE AU BUDGET PRIMITIF

Libellés	Articles	Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Rappel des décisions du Budget Primitif et des modifications antérieures	14/04/2016 06/06/2016	1 395 005.04 €	1 395 005.04 €	1 011 968.03 €	1 011 968.03 €
Décision modificative du	14/11/2016	42 343.54 €	42 343.54 €	167 410.92 €	167 410.92 €
Consommation eau	60611				
Carburant (ST)	60622	600.00			
Petit équipement (ST)	60632	1600.00			
Entretien bâtiments (ST)	615221	7000.00			
Entretien matériels roulants(ST)	61551	1000.00			
Assurances	616				
Remboursement prime assurance	619				
Formation Personnel	6184	1380.00			
personnel extérieur (contrat Entraide)	6218				
Indemnité, Cotisation solidarité personnel	6228				
Transports	6247				
Déplacements	6256				
Concours divers (ATD 11 + SYADEN)	6281				
Remboursement frais au CIAS (TAP)	62876				
Taxe versement transport	6331	316.94			
Autres services extérieurs ®	6288	-25615.93			
cotisations CDG + CNFPT	6336				
solidarité autonomie	6338				
taxes foncières	63512				
personnel titulaire	6411				
personnel non titulaire	6413				

emplois insertion	64168			
remboursement / rémunérations	6419		5262,46	
cotisations URSSAF	6451			
cotisations caisses retraites	6453			
cotisations ASSEDIC	6454			
primes assurance personnel	6455			
cotisations AHMT + COSPCI	6458			
remboursement / charges sécurité sociales	6459			
médecine du travail	6475			
autres charges (capital-décès)	6478			
remboursement charges sociales (Groupama)	6479			
Autres charges de personnel (GUSO)	648			
indemnités Elus	6531			
cotisations élus	6533			
cotisation Sécu part employeur	6534			
cotisations organismes regroupement:				
> S.I.C	6554-022			
> CES Rieux-Mvois, ATD 11	6554			
frais scolarisation extérieure	6558			
Cotisations organismes publics (FDON)	65738			
Subventions associations:				
> CAUE	6574	220.80		
> Los Caminaires	6574			
> divers	6574	-1500.00		
charges diverses: cotisations AMA	658			
intérêts des emprunts (Banque Postale)	66111			
Frais sur prêts	668			
concessions cimetièrre	70311			
redevance DP	70323			
remboursement de frais (travaux SIC)	70878			
redevance "Points Verts" CRCAM	70388			
rattachement travaux en régie	722		31000.00	
contributions directes	73111		1196.00	
taxe sur les pylônes	7343		2252.00	
droits de mutation	7381			
taxe terrains constructibles	7388			
Dégrèvements TH logements vacants	7391172			
dotation de solidarité rurale	74121			
dotation nationale de péréquation	74127			
Participations Etat (Elections, FARSS,...)	74718			
compensation pertes bases TP	74833			
revenus des immeubles	752		400.00	
produits divers de gestion courante	758		110.00	
autres produits financiers	768		-2.05	
dons et libéralités	7713			
recouvrements de sinistres / remb. CAUE	7718		277.00	
mandats annulés (subv. chevaliers de Lauran)	773		1848.13	
F.C.T.V.A (2015)	10222			193.51
Taxe d'aménagement	10226			
Préfinancement FCTVA	103			
Aménagements VRD	1325-024			30965.00
Aménagement Place Ravelin	1322-047			27780.00
Aménagement Place Ravelin	1325-047			-5000.00
Réhabilitation Eglise	1321-042			-886.32
Installation chaudières à bois	1321-041			57017.00
Capital de l'annuité	1641			
Réaménagement local Groupama	2138-044			165.00
Matériel informatique	2051-016			-2437.50
Matériel informatique	2183-016			-3080.31

Mobiliers et matériels communaux	2184-043				-5000.00	
Aménagements VRD	2315-024				11500.00	
Bâtiments communaux	2313-041				117000.00	
Cimetière	2313-029				-1700.00	
Pistes forestières	2312-033				-2640.00	
Aménagements touristiques au Lac	2184-032				795.00	
Aménagements touristiques au Lac	2315-032				-3256.00	
Salle polyvalente	2313-031				13564,73	
Aménagement Place Ravelin	2313-047				42500.00	
Remb. créances immobilisées (SYADEN)	276358					
Loyers - part investissement	1676					
Opérations d'ordre et de régularisation		0	0.00	0	0.00	
Produits des cessions d'immobilisation	0.24					
détails techniques d'exécution :	042	}				
	675					
	676					
	775					
	042					
	040	}				
	776					
	192					
	21571-014					
Ajustement budgétaire	0.24					
Régularisation soldes d'exécution.....:						
Virement de la S.F	0.21					57341.73
Virement à la S.I total	0.23		57341.73			
Résultats de clôture			0,00 €			0,00 €
Excédent global de clôture						0,00 €

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-1, L2312-1 et L2312-2,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des modifications de crédits pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables liées à l'activité de la commune qui n'avaient pu être intégrées dans les budgets prévisionnels précédents,

PROCEDE au vote :

Pour	13 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à la majorité des membres présents et représentés,

ADOpte la décision modificative telle que figurant dans le tableau ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer tout acte relatif à l'exécution des présentes dispositions financières.

OBJET : ACCESSIBILITE ET AMENAGEMENT RDC DE LA MAIRIE / APPROBATION DU DOSSIER DE MARCHÉ PASSE AVEC LES ENTREPRISES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 31 octobre 2014, le conseil municipal a :

- ▶ adopté le programme d'une première tranche de travaux dans le cadre de l'accessibilité et l'aménagement du Rez-de-chaussée de la mairie de Laure-Minervois
- ▶ arrêté un plan de financement de ce projet laissant apparaître un montant restant à la charge de la commune d'environ 31.67%
- ▶ accepté la proposition des services du cabinet d'architecture Bernard MASSERON de Carcassonne pour assurer la mission de conseil et de suivi de l'opération,

Le dossier d'avant-projet établi par les services du maître d'œuvre est décomposé en plusieurs lots. Cette opération peut être exécutée en une seule tranche dans le cadre d'un marché avec procédure adaptée conformément aux dispositions réglementaires en vigueur dans les conditions suivantes :

Nombre de lots dédiés aux entreprises	10	Montant estimé des travaux (H.T.)	109 736,10 €
---------------------------------------	----	-----------------------------------	--------------

Le 03 novembre 2016 à 16 heures 30, la commission d'ouverture des plis a procédé à l'examen des propositions dont les résultats ont été consignés sur le procès-verbal de séance.

Le bilan de cette consultation s'établit comme stipulé dans les tableaux en annexe en application des critères de jugement des offres prévus par le règlement mis à la disposition des candidats.

En faisant référence au document de synthèse distribué au préalable aux conseillers municipaux, le Président demande à l'assemblée de bien vouloir statuer considérant l'avis de la commission d'appel d'offres ci-joint.

Le Conseil Municipal,

VU le décret n°2003-301 du 2 avril 2003 modifié fixant la liste des pièces justificatives des paiements des collectivités locales,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

VU le décret n°2009-1702 du 30 décembre 2009 relatif à diverses dispositions concernant les marchés des collectivités territoriales,

VU la circulaire d'application du 31 décembre 2009 relative à la mise en œuvre des bonnes pratiques et du délai maximum de paiement dans les marchés publics,

VU les dispositions réglementaires relatives au seuil des contrats transmissibles au contrôle de légalité, VU les textes et les documents susmentionnés,

PROCEDE au vote :

Pour	13 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à la majorité des membres présents et représentés,

CONFIRME l'intérêt de l'intervention proposée qui sera notamment financée par les ressources propres du budget (avance de trésorerie) et qui fait ressortir une dépense globale de

125 781,91 €

APPROUVE les devis estimatifs et quantitatifs proposés par les candidats retenus par la commission d'appel d'offres,

DECIDE de passer un marché avec les entreprises désignées pour les montants enregistrés ci-après :

Candidats	Lots	H.T.	T.T.C.
ENCIVIM CONSTRUCTIONS	LOT 1	30 526,87 €	36 632,24 €
SARL GASTOU PLATRERIE	LOT 2	3 201,65 €	3 841,98 €
Ets ECO CONCEPT ECLAIRAGE	LOT 3	13 348,50 €	16 018,20 €
SOCIETE Jean LABENC	LOT 4	2 984,16 €	3 580,99 €
SARL AUDOISE FERRONNERIE	LOT 5	4 483,16 €	5 379,79 €
EURL CARLES Jean-Paul	LOT 6	24 882,00 €	29 858,40 €
REGIE DE QUARTIERS DU CARCASSONNAIS	LOT 7	12 415,16 €	12 415,16 €
SARL AUDOISE FERRONNERIE	LOT 8	3 752,85 €	4 503,42 €
SARL VILLARZEL	LOT 9	4 131,50 €	4 957,80 €
SARL VILLARZEL	LOT 10	7 161,60 €	8 593,92 €

PRECISE dans le tableau qui suit l'incidence budgétaire du marché global:

€	Montant marché initial	Avenants	Supplément de travaux	Montant marché modifié	Total opération
H.T	106 887,45 €	0,00 €	0,00 €	106 887,45 €	106 887,45 €
T.V.A	18 894,46 €	0,00 €	0,00 €	18 894,46 €	18 894,46 €
T.T.C	125 781,91 €	0,00 €	0,00 €	125 781,91 €	125 781,91 €

Taux TVA: 20,00%

MANDATE Monsieur le maire pour signer dans ces conditions les contrats, toute pièce nécessaire à la complète exécution de la mission et pour engager la collectivité dans la limite des crédits disponibles,

ADOpte la présente modification financière de cette opération qui remplace et annule l'attribution des crédits dédiés aux dépenses de travaux à l'entreprise fixée par délibération du 31 octobre 2014

(en annexe, les tableaux présentant les conclusions de la CAO)

Lot 1 : Gros-œuvre & Démolitions

Candidats	Tranche ferme		Tranche conditionnelle		Montant marché	Position
Estimation	31 047,50 €	H.T	3 527,00 €		34 574,50 €	
	37 257,00 €	TTC	4 232,40 €		41 489,40 €	
MERINVILLOISE DU BATIMENT	29 237,19 €	H.T	5 355,03 €		34 592,22 €	4
	35 084,63 €	TTC	6 426,04 €		41 510,66 €	
ENCIVIM CONSTRUCTIONS	27 783,43 €	H.T	2 743,44 €		30 526,87 €	1
	33 340,12 €	TTC	3 292,13 €		36 632,24 €	
CDS	36 878,60 €	H.T	3 500,00 €		40 378,60 €	3
	44 254,32 €	TTC	4 200,00 €		48 454,32 €	
ENTREPRISE GILS	39 979,63 €	H.T	4 156,45 €		44 136,08 €	2
	47 975,56 €	TTC	4 987,74 €		52 963,30 €	
SARL VILLARZEL	37 892,50 €	H.T	4 045,00 €		41 937,50 €	5
	45 471,00 €	TTC	4 854,00 €		50 325,00 €	
	0,00 €	H.T	0,00 €		0,00 €	
	0,00 €	TTC	0,00 €		0,00 €	
	0,00 €	H.T	0,00 €		0,00 €	
	0,00 €	TTC	0,00 €		0,00 €	

Après vérification des diverses soumissions, la commission a décidé de retenir le candidat suivant qui s'engage sur un montant de marché arrêté hors taxes à 30 526,87 €

ENCIVIM CONSTRUCTIONS

En conséquence, il est nécessaire de conclure un marché avec cette entreprise spécialisée qui garantit un délai d'exécution de travaux conforme au règlement de consultation. Ce contrat peut être dressé sur la base des conditions économiques suivantes :

€	Montant marché initial	Avenants	Supplément de travaux	Montant marché modifié	Total opération
H.T	30 526,87 €	0,00 €	0,00 €	30 526,87 €	30 526,87 €
T.V.A	6 105,37 €	0,00 €	0,00 €	6 105,37 €	6 105,37 €
T.T.C	36 632,24 €	0,00 €	0,00 €	36 632,24 €	36 632,24 €

Taux TVA: 20,00%

L'ordre de service concernant ce lot pourra ainsi être lancé dès notification de ce marché à l'attributaire ci-dessus.

Observations:

Lot 2 : Plâtrerie - Plaques de plâtre

Candidats	Tranche ferme		Tranche conditionnelle	Montant marché	Position
Estimation	4 064,25 €	H.T	0,00 €	4 064,25 €	
	4 877,10 €	TTC	0,00 €	4 877,10 €	
SARL PLATRERIE FRIYED ET FILS	3 807,25 €	H.T	0,00 €	3 807,25 €	2
	4 568,70 €	TTC	0,00 €	4 568,70 €	
SAS SNP	3 908,36 €	H.T	0,00 €	3 908,36 €	3
	4 690,03 €	TTC	0,00 €	4 690,03 €	
SARL PLAQUISTE DU MINERVOIS	3 605,40 €	H.T	0,00 €	3 605,40 €	4
	4 326,48 €	TTC	0,00 €	4 326,48 €	
SARL GASTOU PLATRERIE	3 201,65 €	H.T	0,00 €	3 201,65 €	1
	3 841,98 €	TTC	0,00 €	3 841,98 €	
	0,00 €	H.T	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	TTC	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	H.T	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	TTC	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	H.T	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	TTC	0,00 €	0,00 €	

Après vérification des diverses soumissions, la commission a décidé de retenir le candidat suivant qui s'engage sur un montant de marché arrêté hors taxes à 3 201,65 €

SARL GASTOU PLATRERIE

En conséquence, il est nécessaire de conclure un marché avec cette entreprise spécialisée qui garantit un délai d'exécution de travaux conforme au règlement de consultation. Ce contrat peut être dressé sur la base des conditions économiques suivantes :

€	Montant marché initial	Avenants	Supplément de travaux	Montant marché modifié	Total opération
H.T	3 201,65 €	0,00 €	0,00 €	3 201,65 €	3 201,65 €
T.V.A	640,33 €	0,00 €	0,00 €	640,33 €	640,33 €
T.T.C	3 841,98 €	0,00 €	0,00 €	3 841,98 €	3 841,98 €

Taux TVA: 20,00%

L'ordre de service concernant ce lot pourra ainsi être lancé dès notification de ce marché à l'attributaire ci-dessus.

Observations:

Lot 3 : Electricité & Sécurité incendie

Candidats	Tranche ferme		Tranche conditionnelle	Montant marché	Position
Estimation	16 790,00 € 20 148,00 €	H.T TTC	0,00 € 0,00 €	16 790,00 € 20 148,00 €	
Ets ECO CONCEPT ECLAIRAGE	13 348,50 € 16 018,20 €	H.T TTC	0,00 € 0,00 €	13 348,50 € 16 018,20 €	1
	0,00 € 0,00 €	H.T TTC	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	
	0,00 € 0,00 €	H.T TTC	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	
	0,00 € 0,00 €	H.T TTC	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	
	0,00 € 0,00 €	H.T TTC	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	
	0,00 € 0,00 €	H.T TTC	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	
	0,00 € 0,00 €	H.T TTC	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	
	0,00 € 0,00 €	H.T TTC	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	
	0,00 € 0,00 €	H.T TTC	0,00 € 0,00 €	0,00 € 0,00 €	

Après vérification des diverses soumissions, la commission a décidé de retenir le candidat suivant qui s'engage sur un montant de marché arrêté hors taxes à 13 348,50 €

Ets ECO CONCEPT ECLAIRAGE

En conséquence, il est nécessaire de conclure un marché avec cette entreprise spécialisée qui garantit un délai d'exécution de travaux conforme au règlement de consultation. Ce contrat peut être dressé sur la base des conditions économiques suivantes :

€	Montant marché initial	Avenants	Supplément de travaux	Montant marché modifié	Total opération
H.T	13 348,50 €	0,00 €	0,00 €	13 348,50 €	13 348,50 €
T.V.A	2 669,70 €	0,00 €	0,00 €	2 669,70 €	2 669,70 €
T.T.C	16 018,20 €	0,00 €	0,00 €	16 018,20 €	16 018,20 €

Taux TVA: 20,00%

L'ordre de service concernant ce lot pourra ainsi être lancé dès notification de ce marché à l'attributaire ci-dessus.

Observations:

Lot 4 : Plomberie & Sanitaire

Candidats	Tranche ferme		Tranche conditionnelle		Montant marché	Position
Estimation	3 835,00 €	H.T	0,00 €	0,00 €	3 835,00 €	
	4 602,00 €	TTC	0,00 €	0,00 €	4 602,00 €	
SOCIETE Jean LABENC	2 984,16 €	H.T	0,00 €	0,00 €	2 984,16 €	1
	3 580,99 €	TTC	0,00 €	0,00 €	3 580,99 €	
SARL BAUTIAN Mathieu	3 413,00 €	H.T	0,00 €	0,00 €	3 413,00 €	2
	4 095,60 €	TTC	0,00 €	0,00 €	4 095,60 €	
	0,00 €	H.T	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	TTC	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	H.T	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	TTC	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	H.T	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	TTC	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	H.T	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	TTC	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

Après vérification des diverses soumissions, la commission a décidé de retenir le candidat suivant qui s'engage sur un montant de marché arrêté hors taxes à 2 984,16 €

SOCIETE Jean LABENC

En conséquence, il est nécessaire de conclure un marché avec cette entreprise spécialisée qui garantit un délai d'exécution de travaux conforme au règlement de consultation. Ce contrat peut être dressé sur la base des conditions économiques suivantes :

€	Montant marché initial	Avenants	Supplément de travaux	Montant marché modifié	Total opération
H.T	2 984,16 €	0,00 €	0,00 €	2 984,16 €	2 984,16 €
T.V.A	596,83 €	0,00 €	0,00 €	596,83 €	596,83 €
T.T.C	3 580,99 €	0,00 €	0,00 €	3 580,99 €	3 580,99 €

Taux TVA: 20,00%

L'ordre de service concernant ce lot pourra ainsi être lancé dès notification de ce marché à l'attributaire ci-dessus.

Observations:

Lot 5 : Serrurerie

Candidats	Tranche ferme		Tranche conditionnelle		Montant marché	Position
Estimation	2 733,00 €	H.T	0,00 €	0,00 €	2 733,00 €	
	3 279,60 €	TTC	0,00 €	0,00 €	3 279,60 €	
SARL AUDOISE FERRONNERIE	4 483,16 €	H.T	0,00 €	0,00 €	4 483,16 €	1
	5 379,79 €	TTC	0,00 €	0,00 €	5 379,79 €	
SARL METAL D'OC	5 460,60 €	H.T	0,00 €	0,00 €	5 460,60 €	2
	6 552,72 €	TTC	0,00 €	0,00 €	6 552,72 €	
	0,00 €	H.T	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	TTC	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	H.T	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	TTC	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	H.T	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	TTC	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	H.T	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	TTC	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

Après vérification des diverses soumissions, la commission a décidé de retenir le candidat suivant qui s'engage sur un montant de marché arrêté hors taxes à 4 483,16 €

SARL AUDOISE FERRONNERIE

En conséquence, il est nécessaire de conclure un marché avec cette entreprise spécialisée qui garantit un délai d'exécution de travaux conforme au règlement de consultation. Ce contrat peut être dressé sur la base des conditions économiques suivantes :

€	Montant marché initial	Avenants	Supplément de travaux	Montant marché modifié	Total opération
H.T	4 483,16 €	0,00 €	0,00 €	4 483,16 €	4 483,16 €
T.V.A	896,63 €	0,00 €	0,00 €	896,63 €	896,63 €
T.T.C	5 379,79 €	0,00 €	0,00 €	5 379,79 €	5 379,79 €

Taux TVA: 20,00%

L'ordre de service concernant ce lot pourra ainsi être lancé dès notification de ce marché à l'attributaire ci-dessus.

Observations:

Lot 6 : Menuiseries bois intérieures

Candidats	Tranche ferme		Tranche conditionnelle	Montant marché	Position
Estimation	17 791,00 €	H.T	0,00 €	17 791,00 €	
	21 349,20 €	TTC	0,00 €	21 349,20 €	
EURL CARLES Jean-Paul	24 882,00 €	H.T	0,00 €	24 882,00 €	1
	29 858,40 €	TTC	0,00 €	29 858,40 €	
HBC DESIGN	44 687,70 €	H.T	0,00 €	44 687,70 €	2
	53 625,24 €	TTC	0,00 €	53 625,24 €	
	0,00 €	H.T	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	TTC	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	H.T	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	TTC	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	H.T	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	TTC	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	H.T	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	TTC	0,00 €	0,00 €	

Après vérification des diverses soumissions, la commission a décidé de retenir le candidat suivant qui s'engage sur un montant de marché arrêté hors taxes à 24 882,00 €

EURL CARLES Jean-Paul

En conséquence, il est nécessaire de conclure un marché avec cette entreprise spécialisée qui garantit un délai d'exécution de travaux conforme au règlement de consultation. Ce contrat peut être dressé sur la base des conditions économiques suivantes :

€	Montant marché initial	Avenants	Supplément de travaux	Montant marché modifié	Total opération
H.T	24 882,00 €	0,00 €	0,00 €	24 882,00 €	24 882,00 €
T.V.A	4 976,40 €	0,00 €	0,00 €	4 976,40 €	4 976,40 €
T.T.C	29 858,40 €	0,00 €	0,00 €	29 858,40 €	29 858,40 €

Taux TVA: 20,00%

L'ordre de service concernant ce lot pourra ainsi être lancé dès notification de ce marché à l'attributaire ci-dessus.

Observations:

Lot 7 : Peinture & sols souples

Candidats	Tranche ferme		Tranche conditionnelle	Montant marché	Position
Estimation	12 799,00 €	H.T	0,00 €	12 799,00 €	
	15 358,80 €	TTC	0,00 €	15 358,80 €	
SARL ESTEBAN	12 021,90 €	H.T	0,00 €	12 021,90 €	4
	14 426,28 €	TTC	0,00 €	14 426,28 €	
REGIE DE QUARTIERS DU CARCASSONNAIS	12 415,16 €	H.T	0,00 €	12 415,16 €	1
	12 415,16 €	TTC	0,00 €	12 415,16 €	
EUURL PUERTO JP	16 612,00 €	H.T	0,00 €	16 612,00 €	2
	19 934,40 €	TTC	0,00 €	19 934,40 €	
SOL RENOV	16 991,46 €	H.T	0,00 €	16 991,46 €	3
	20 389,75 €	TTC	0,00 €	20 389,75 €	
	0,00 €	H.T	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	TTC	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	H.T	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	TTC	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	H.T	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	TTC	0,00 €	0,00 €	

Après vérification des diverses soumissions, la commission a décidé de retenir le candidat suivant qui s'engage sur un montant de marché arrêté hors taxes à 12 415,16 €

REGIE DE QUARTIERS DU CARCASSONNAIS

En conséquence, il est nécessaire de conclure un marché avec cette entreprise spécialisée qui garantit un délai d'exécution de travaux conforme au règlement de consultation. Ce contrat peut être dressé sur la base des conditions économiques suivantes :

€	Montant marché initial	Avenants	Supplément de travaux	Montant marché modifié	Total opération
H.T	12 415,16 €	0,00 €	0,00 €	12 415,16 €	12 415,16 €
T.V.A	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
T.T.C	12 415,16 €	0,00 €	0,00 €	12 415,16 €	12 415,16 €

Taux TVA: 20,00% 0,00%

L'ordre de service concernant ce lot pourra ainsi être lancé dès notification de ce marché à l'attributaire ci-dessus.

Observations:

Lot 8 : Mobilier urbain

Candidats	Tranche ferme		Tranche conditionnelle	Montant marché	Position
Estimation	2 050,00 €	H.T	0,00 €	2 050,00 €	
	2 460,00 €	TTC	0,00 €	2 460,00 €	
SARL AUDOISE FERRONNERIE	3 752,85 €	H.T	0,00 €	3 752,85 €	1
	4 503,42 €	TTC	0,00 €	4 503,42 €	
	0,00 €	H.T	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	TTC	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	H.T	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	TTC	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	H.T	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	TTC	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	H.T	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	TTC	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	H.T	0,00 €	0,00 €	
	0,00 €	TTC	0,00 €	0,00 €	

Après vérification des diverses soumissions, la commission a décidé de retenir le candidat suivant qui s'engage sur un montant de marché arrêté hors taxes à 3 752,85 €

SARL AUDOISE FERRONNERIE

En conséquence, il est nécessaire de conclure un marché avec cette entreprise spécialisée qui garantit un délai d'exécution de travaux conforme au règlement de consultation. Ce contrat peut être dressé sur la base des conditions économiques suivantes :

€	Montant marché initial	Avenants	Supplément de travaux	Montant marché modifié	Total opération
H.T	3 752,85 €	0,00 €	0,00 €	3 752,85 €	3 752,85 €
T.V.A	750,57 €	0,00 €	0,00 €	750,57 €	750,57 €
T.T.C	4 503,42 €	0,00 €	0,00 €	4 503,42 €	4 503,42 €

Taux TVA: 20,00%

L'ordre de service concernant ce lot pourra ainsi être lancé dès notification de ce marché à l'attributaire ci-dessus.

Observations:

Lot 9 : Terrassements

Candidats	Tranche ferme		Tranche conditionnelle		Montant marché	Position
Estimation	6 487,75 €	H.T	1 272,00 €		7 759,75 €	
	7 785,30 €	TTC	1 526,40 €		9 311,70 €	
CDS	3 307,50 €	H.T	795,00 €		4 102,50 €	2
	3 969,00 €	TTC	954,00 €		4 923,00 €	
SARL VILLARZEL	3 495,50 €	H.T	636,00 €		4 131,50 €	1
	4 194,60 €	TTC	763,20 €		4 957,80 €	
	0,00 €	H.T	0,00 €		0,00 €	
	0,00 €	TTC	0,00 €		0,00 €	
MERINVILLOISE DU BATIMENT	4 630,75 €	H.T	848,00 €		5 478,75 €	4
	5 556,90 €	TTC	1 017,60 €		6 574,50 €	
	0,00 €	H.T	0,00 €		0,00 €	
	0,00 €	TTC	0,00 €		0,00 €	
ENTREPRISE GILS	4 440,54 €	H.T	713,91 €		5 154,45 €	3
	5 328,65 €	TTC	856,69 €		6 185,34 €	
	0,00 €	H.T	0,00 €		0,00 €	
	0,00 €	TTC	0,00 €		0,00 €	

Après vérification des diverses soumissions, la commission a décidé de retenir le candidat suivant qui s'engage sur un montant de marché arrêté hors taxes à 4 131,50 €

SARL VILLARZEL

En conséquence, il est nécessaire de conclure un marché avec cette entreprise spécialisée qui garantit un délai d'exécution de travaux conforme au règlement de consultation. Ce contrat peut être dressé sur la base des conditions économiques suivantes :

€	Montant marché initial	Avenants	Supplément de travaux	Montant marché modifié	Total opération
H.T	4 131,50 €	0,00 €	0,00 €	4 131,50 €	4 131,50 €
T.V.A	826,30 €	0,00 €	0,00 €	826,30 €	826,30 €
T.T.C	4 957,80 €	0,00 €	0,00 €	4 957,80 €	4 957,80 €

Taux TVA: 20,00%

L'ordre de service concernant ce lot pourra ainsi être lancé dès notification de ce marché à l'attributaire ci-dessus.

Observations:

Lot 10 : Voirie piétonne

Candidats	Tranche ferme		Tranche conditionnelle		Montant marché	Position
Estimation	6 037,60 €	H.T	1 302,00 €		7 339,60 €	
	7 245,12 €	TTC	1 562,40 €		8 807,52 €	
SARL VILLARZEL	6 169,60 €	H.T	992,00 €		7 161,60 €	1
	7 403,52 €	TTC	1 190,40 €		8 593,92 €	
	0,00 €	H.T	0,00 €		0,00 €	
	0,00 €	TTC	0,00 €		0,00 €	
MERINVILLOISE DU BATIMENT	9 152,00 €	H.T	1 705,00 €		10 857,00 €	4
	10 982,40 €	TTC	2 046,00 €		13 028,40 €	
	0,00 €	H.T	0,00 €		0,00 €	
	0,00 €	TTC	0,00 €		0,00 €	
ENTREPRISE GILS	12 499,55 €	H.T	2 021,51 €		14 521,06 €	3
	14 999,46 €	TTC	2 425,81 €		17 425,27 €	
ENCIVIM CONSTRUCTIONS	7 948,62 €	H.T	1 587,89 €		9 536,51 €	2
	9 538,34 €	TTC	1 905,47 €		11 443,81 €	
CDS	11 374,40 €	H.T	1 612,00 €		12 986,40 €	5
	13 649,28 €	TTC	1 934,40 €		15 583,68 €	

Après vérification des diverses soumissions, la commission a décidé de retenir le candidat suivant qui s'engage sur un montant de marché arrêté hors taxes à 7 161,60 €

SARL VILLARZEL

En conséquence, il est nécessaire de conclure un marché avec cette entreprise spécialisée qui garantit un délai d'exécution de travaux conforme au règlement de consultation. Ce contrat peut être dressé sur la base des conditions économiques suivantes :

€	Montant marché initial	Avenants	Supplément de travaux	Montant marché modifié	Total opération
H.T	7 161,60 €	0,00 €	0,00 €	7 161,60 €	7 161,60 €
T.V.A	1 432,32 €	0,00 €	0,00 €	1 432,32 €	1 432,32 €
T.T.C	8 593,92 €	0,00 €	0,00 €	8 593,92 €	8 593,92 €

Taux TVA: 20,00%

L'ordre de service concernant ce lot pourra ainsi être lancé dès notification de ce marché à l'attributaire ci-dessus.

Observations:

**PROJET
D'ACCESSIBILITE ET D'AMENAGEMENT DU RDC
DE LA MAIRIE**

Opération n° D2313-041-M14
APPROBATION DU DOSSIER DE MARCHE PASSE AVEC LES ENTREPRISES

RAPPEL ESTIMATION DE L'ADMINISTRATION

LOT N°1	Tranche ferme		Tranche conditionnelle		MONTANT MARCHÉ	
Estimation	H.T	31 047,50 €	HT	3 527,00 €	HT	34 574,50 €
	TTC	37 257,00 €	TTC	4 232,40 €	TTC	41 489,40 €

LOT N°2	Tranche ferme		Tranche conditionnelle		MONTANT MARCHÉ	
Estimation	H.T	4 064,25 €	HT	- €	HT	4 064,25 €
	TTC	4 877,10 €	TTC	- €	TTC	4 877,10 €

LOT N°3	Tranche ferme		Tranche conditionnelle		MONTANT MARCHÉ	
Estimation	H.T	16 790,00 €	HT	- €	HT	16 790,00 €
	TTC	20 148,00 €	TTC	- €	TTC	20 148,00 €

LOT N°4	Tranche ferme		Tranche conditionnelle		MONTANT MARCHÉ	
Estimation	H.T	3 835,00 €	HT	- €	HT	3 835,00 €
	TTC	4 602,00 €	TTC	- €	TTC	4 602,00 €

LOT N°5	Tranche ferme		Tranche conditionnelle		MONTANT MARCHÉ	
Estimation	H.T	2 733,00 €	HT	- €	HT	2 733,00 €
	TTC	3 279,60 €	TTC	- €	TTC	3 279,60 €

LOT N°6	Tranche ferme		Tranche conditionnelle		MONTANT MARCHÉ	
Estimation	H.T	17 791,00 €	HT	- €	HT	17 791,00 €
	TTC	21 349,20 €	TTC	- €	TTC	21 349,20 €

LOT N°7	Tranche ferme		Tranche conditionnelle		MONTANT MARCHÉ	
Estimation	H.T	12 799,00 €	HT	- €	HT	12 799,00 €
	TTC	15 358,80 €	TTC	- €	TTC	15 358,80 €

LOT N°8	Tranche ferme		Tranche conditionnelle		MONTANT MARCHÉ	
Estimation	H.T	2 050,00 €	HT	- €	HT	2 050,00 €
	TTC	2 460,00 €	TTC	- €	TTC	2 460,00 €

LOT N°9	Tranche ferme		Tranche conditionnelle		MONTANT MARCHÉ	
Estimation	H.T	6 487,75 €	HT	1 272,00 €	HT	7 759,75 €
	TTC	7 785,30 €	TTC	1 526,40 €	TTC	9 311,70 €

LOT N°10	Tranche ferme		Tranche conditionnelle		MONTANT MARCHÉ	
Estimation	H.T	6 037,60 €	HT	1 302,00 €	HT	7 339,60 €
	TTC	7 245,12 €	TTC	1 562,40 €	TTC	8 807,52 €

TOTAL ESTIMATION	Tranche ferme		Tranche conditionnelle		MONTANT MARCHÉ	
Estimation	H.T	103 635,10 €	HT	6 101,00 €	HT	109 736,10 €
	TTC	124 362,12 €	TTC	7 321,20 €	TTC	131 683,32 €

ATTRIBUTAIRE N°1 :

Ce contrat peut être dressé sur la base des conditions économiques suivantes :

LOT N°1	€	Montant marché initial	Avenants	Montant marché modifié	Supplément de travaux	Total opération	Solde sur prévisions
		H.T	30526,87		30526,87		30526,87
T.V.A	6105,37	0,00	6105,37	0,00	6105,37	-809,53	
T.T.C	36632,24	0,00	36632,24	0,00	36632,24	-4857,16	

ATTRIBUTAIRE N°2 :

Ce contrat peut être dressé sur la base des conditions économiques suivantes :

LOT N°2	€	Montant marché initial	Avenants	Montant marché modifié	Supplément de travaux	Total opération	Solde sur prévisions
		H.T	3201,65		3201,65		3201,65
T.V.A	640,33	0,00	640,33	0,00	640,33	-172,52	
T.T.C	3841,98	0,00	3841,98	0,00	3841,98	-1035,12	

ATTRIBUTAIRE N°3 :

Ce contrat peut être dressé sur la base des conditions économiques suivantes :

LOT N°3	€	Montant marché initial	Avenants	Montant marché modifié	Supplément de travaux	Total opération	Solde sur prévisions
		H.T	13348,50		13348,50		13348,50
T.V.A	2669,70	0,00	2669,70	0,00	2669,70	-688,30	
T.T.C	16018,20	0,00	16018,20	0,00	16018,20	-4129,80	

ATTRIBUTAIRE N°4 :

Ce contrat peut être dressé sur la base des conditions économiques suivantes :

LOT N°4	€	Montant marché initial	Avenants	Montant marché modifié	Supplément de travaux	Total opération	Solde sur prévisions
		H.T	2984,16		2984,16		2984,16
T.V.A	596,83	0,00	596,83	0,00	596,83	-170,17	
T.T.C	3580,99	0,00	3580,99	0,00	3580,99	-1021,01	

ATTRIBUTAIRE N°5 :

Ce contrat peut être dressé sur la base des conditions économiques suivantes :

LOT N°5	€	Montant marché initial	Avenants	Montant marché modifié	Supplément de travaux	Total opération	Solde sur prévisions
		H.T	4483,16		4483,16		4483,16
T.V.A	896,63	0,00	896,63	0,00	896,63	350,03	
T.T.C	5379,79	0,00	5379,79	0,00	5379,79	2100,19	

ATTRIBUTAIRE N°6 :

Ce contrat peut être dressé sur la base des conditions économiques suivantes :

LOT N°6	€	Montant marché initial	Avenants	Montant marché modifié	Supplément de travaux	Total opération	Solde sur prévisions
		H.T	24882,00		24882,00		24882,00
T.V.A	4976,40	0,00	4976,40	0,00	4976,40	1418,20	
T.T.C	29858,40	0,00	29858,40	0,00	29858,40	8509,20	

ATTRIBUTAIRE N°7 :

Ce contrat peut être dressé sur la base des conditions économiques suivantes :

LOT N°7	€	Montant marché initial	Avenants	Montant marché modifié	Supplément de travaux	Total opération	Solde sur prévisions
		H.T	12415,16		12415,16		12415,16
T.V.A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
T.T.C	12415,16	0,00	12415,16	0,00	12415,16	-383,84	

ATTRIBUTAIRE N°8 :

Ce contrat peut être dressé sur la base des conditions économiques suivantes :

LOT N°8	€	Montant marché initial	Avenants	Montant marché modifié	Supplément de travaux	Total opération	Solde sur prévisions
		H.T	3752,85		3752,85		3752,85
T.V.A	750,57	0,00	750,57	0,00	750,57	340,57	
T.T.C	4503,42	0,00	4503,42	0,00	4503,42	2043,42	

ATTRIBUTAIRE N°9 :

Ce contrat peut être dressé sur la base des conditions économiques suivantes :

LOT N°9	€	Montant marché initial	Avenants	Montant marché modifié	Supplément de travaux	Total opération	Solde sur prévisions
		H.T	4131,50		4131,50		4131,50
T.V.A	826,30	0,00	826,30	0,00	826,30	-725,65	
T.T.C	4957,80	0,00	4957,80	0,00	4957,80	-4353,90	

ATTRIBUTAIRE N°10 :

Ce contrat peut être dressé sur la base des conditions économiques suivantes :

LOT N°10	€	Montant marché initial	Avenants	Montant marché modifié	Supplément de travaux	Total opération	Solde sur prévisions
		H.T	7161,60		7161,60		7161,60
T.V.A	1432,32	0,00	1432,32	0,00	1432,32	-35,60	
T.T.C	8593,92	0,00	8593,92	0,00	8593,92	-213,60	

TOTAL MARCHE

RECAPITULATION

€	Montant marché initial	Avenants	Montant marché modifié	Supplément de travaux	Total opération	Solde sur prévisions
H.T	106887,45	0,00	106887,45	0,00	106887,45	-2848,65
T.V.A	18894,46	0,00	18894,46	0,00	18894,46	-492,96
T.T.C	125781,91	0,00	125781,91	0,00	125781,91	-3341,61

RECAPITULATIF ATTRIBUTAIRES

Candidats	LOTS	H.T	T.T.C
ENCIVIM CONSTRUCTIONS Domaine Villelisse 11170 ALZONNE	Lot 1 : Gros-œuvre & Démolitions	30 526,87 €	36 632,24 €
SARL GASTOU PLATRERIE 5 rue B. Fourmeyron 11000 CARCASSONNE	Lot 2 : Plâtrerie - Plaques de plâtre	3 201,65 €	3 841,98 €
Ets ECO CONCEPT ECLAIRAGE 18, rue Coste Reboulh 11000 CARCASSONNE	Lot 3 : Electricité & Sécurité incendie	13 348,50 €	16 018,20 €
Société Jean LABENC 19 rue de la Garrigue 11800 LAURE MINERVOIS	Lot 4 : Plomberie & Sanitaire	2 984,16 €	3 580,99 €
SARL AUDOISE FERRONNERIE 3 rue Nicephore Niepce 11000 CARCASSONNE	Lot 5 : Serrurerie	4 483,16 €	5 379,79 €
EURL CARLES Jean-Paul Z.A Le Briolet 11570 PALAJA	Lot 6 : Menuiseries bois intérieures	24 882,00 €	29 858,40 €
REGIE DE QUARTIERS DU CARCASSONNAIS 4 rue Henri Becquerel 11000 CARCASSONNE	Lot 7 : Peinture & sols souples	12 415,16 €	12 415,16 €
SARL AUDOISE FERRONNERIE-2 3 rue Nicephore Niepce 11000 CARCASSONNE	Lot 8 : Mobilier urbain	3 752,85 €	4 503,42 €
SARL VILLARZEL -2 30 rue Méliès 11000 CARCASSONNE	Lot 9 : Terrassements	4 131,50 €	4 957,80 €
SARL VILLARZEL -3 30 rue Méliès 11000 CARCASSONNE	Lot 10 : Voirie piétonne	7 161,60 €	8 593,92 €

Edité le: vendredi 4 novembre 2016

OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE (PROGRAMME 2017) – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de voirie vont être engagés dans le cadre de l'aménagement et de la promotion de notre village et dans la continuité des travaux déjà accomplis.

Le programme de travaux prévus concerne :

⇒	la Grand-Rue	(opération n° 1)
⇒		(opération n° 2)
⇒		(opération n° 3)
⇒		

Le montant global du programme s'élève à :

DEPENSES (D2151-022)	Opération n° 1	189 964.20 €
	Opération n° 2	€
	Opération n° 3	- €
		- €
	Divers emplois	9 498.21 €
	TOTAL	199 462.41 €

Il informe l'assemblée de la possibilité de demander au département de l'Aude un concours financier pour permettre la réalisation de ce chantier.

Les travaux étant réalisés par le Syndicat Intercommunal de Cylindrage de La Redorte, la subvention attribuée pourrait lui être versée directement.

En faisant référence au document de synthèse distribué au préalable aux conseillers municipaux, le Président demande, ainsi, à l'assemblée, de bien vouloir statuer.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT le dossier qui lui a été soumis, afférent à l'affaire citée en objet,

PROCEDE au vote :

Pour	13 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à la majorité des membres présents et représentés,

APPROUVE la réalisation des travaux projetés selon les caractéristiques suivantes :

Opération à financer	travaux du programme 2017
Coût global	199 462.41 €

SOLLICITE de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Aude, une subvention la plus élevée que possible pour compléter le financement de ce programme de travaux,

DIT que le montant de l'aide financière attribuée pourra être affecté directement au compte du maître d'ouvrage délégué (Syndicat Intercommunal de Cylindrage),

AUTORISE le représentant légal à prendre toute décision concernant la mise en œuvre et l'exécution de la présente délibération ainsi qu'à signer, au nom de la commune, tous les documents relatifs à cette affaire,

(En annexe, la présentation du projet)



Département de l'Aude

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CYLINDRAGE

**Commune de LAURE Mvois
Canton du HAUT MINERVOIS**

Travaux sur Voirie Communale PROGRAMME 2017

Dossier de Demande de Subvention

- 1 – PLAN DE SITUATION**
- 2 – PLAN DES TRAVAUX**
- 3 – DETAIL ESTIMATIF DES TRAVAUX**

La Redorte, le
Maître d'ouvrage :





Département de l'Aude

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE CYLINDRAGE**

**Commune de LAURE Mvois
Canton du HAUT MINERVOIS**

**Travaux sur Voirie Communale
PROGRAMME 2017**

**Dossier de Demande
de Subvention**

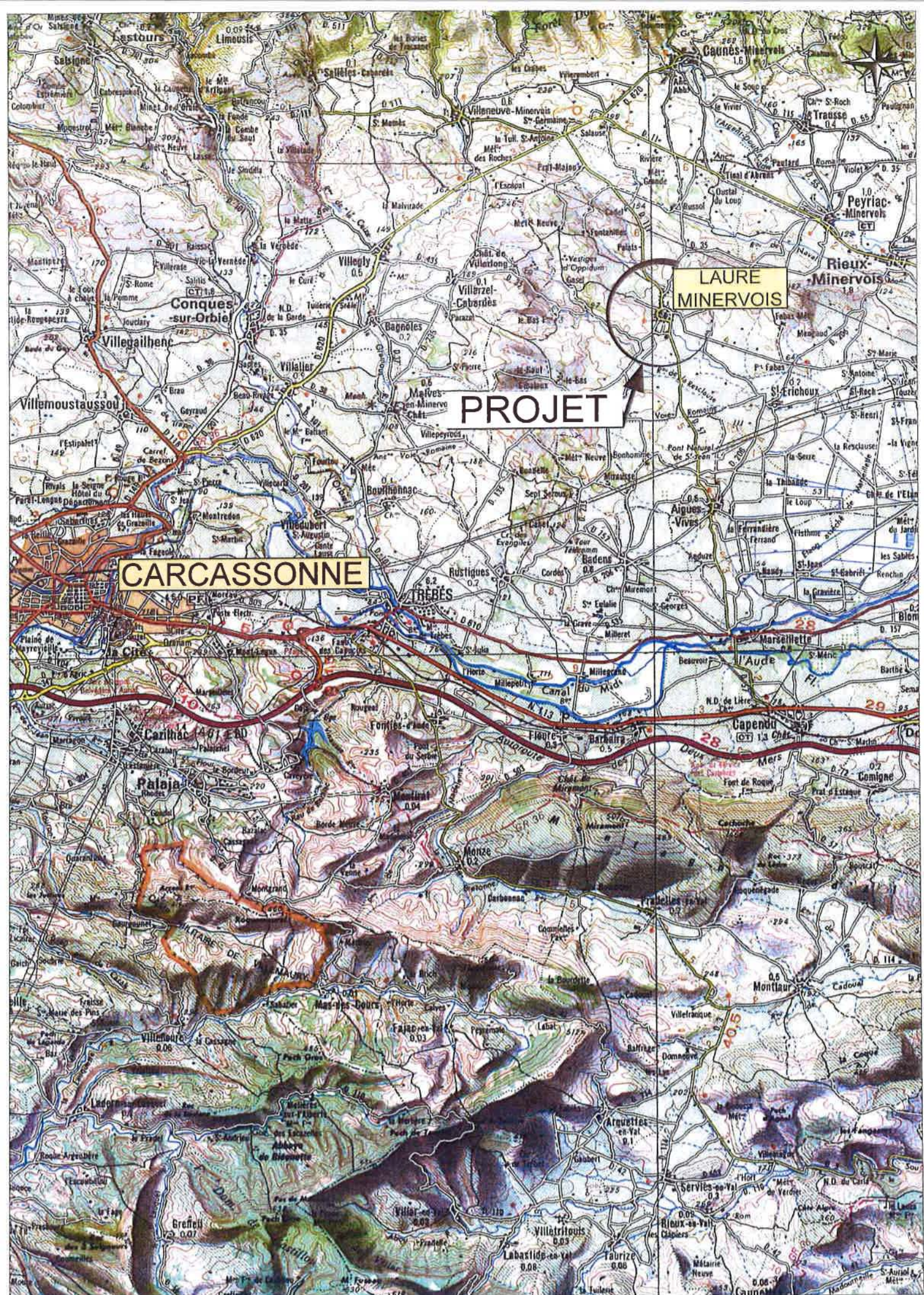
1 – PLAN DE SITUATION

**La Redorte, le
Maître d'ouvrage :**



Syndicat Intercommunal de Cylindrage 3 Avenue de la Gare 11700 LA REDORTE

☎ 04 68 91 42 83 ☎ 04 68 91 64 58 ✉ siclaledorte@orange.fr



CARCASSONNE

LAURE
MINERVOIS

PROJET



Département de l'Aude

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE CYLINDRAGE**

**Commune de LAURE Mvois
Canton du HAUT MINERVOIS**

**Travaux sur Voirie Communale
PROGRAMME 2017**

**Dossier de Demande
de Subvention**

2 – PLAN DES TRAVAUX

**La Redorte, le
Maître d'ouvrage :**



PROGRAMME D'OPERATION VRD

PROGRAMME

Commune :	Laure-Minervois
Localisation :	Grand' Rue
Réf. ATD 11 :	ATD16DTC001

DIFFUSION

Destinataires :	Syndicat Intercommunal de Cylindrage - Mairie de Laure Minervois
Copie pour info :	Laurent Naudy (ATD11)

SYNTHESE DES REVISIONS

Révision	Nature de la révision et chapitres concernés	Rédacteur(s)	Date d'application
v 0.1	Rédaction du programme	Patrick BOUSQUET Christian TERRAL	11/05/2016

APPROBATION

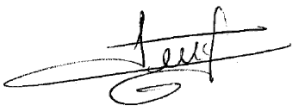

	Rédacteur(s)	Vérificateur(s)	Approbateur
Nom	Patrick BOUSQUET Christian TERRAL	Laurent Naudy	
Fonction	Chargé d'opérations	Directeur de l'ATD	Maire de Cliquez ici pour taper du texte.
Date et signature	Le 11/05/2016, 	Le 11/05/2016, 	

Table des matières

1.	Contexte	3
2.	Programme	3
2.1.	Etat des lieux	3
2.1.1.	Accessibilité & modes doux.....	5
2.1.2.	Transport en commun	5
2.1.3.	Circulation et stationnement des véhicules motorisés	5
2.1.4.	Réseaux.....	5
2.2.	Objectifs de l'aménagement.....	5
2.3.	Planning.....	5
2.4.	Coût de l'opération.....	6
3.	Propositions d'aménagements	6
3.1.	Généralités	6
3.2.	Détails des aménagements.....	6
4.	ANNEXE I : Plan de situation & emprises	12
5.	ANNEXE II : Détails des coûts des aménagements	13
6.	ANNEXE II : Note pluvial	13

1. Contexte

Le centre-ville de la commune de Laure Minervois est bâti en cercle (circulade) autour de l'église. Ce centre-ville est tissé de nombreuses rue et impasses très étroites. La Grand' Rue, la plus importante comme son nom l'indique fait l'objet du présent programme. Cet axe traverse de part en part le cœur de ville d'est en ouest entre l'avenue du Ravelin (RD 111) et la Tour du Portail Neuf (RD 35). La partie concernée par ce projet s'étend de l'avenue du Ravelin aux anciennes halles soit sur une longueur de 220 m.

2. Programme

La réalisation du programme est une étape essentielle, du ressort du maître d'ouvrage public (MOA), avec l'aide de son assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), dont le contenu va conditionner et encadrer le travail de conception du projet. Le programme dresse l'état des besoins, des attentes et définit les objectifs du projet.

Cette étape consiste notamment à formuler le problème à résoudre, à traduire les dysfonctionnements constatés en programme ou objectifs et enfin en commande explicite.

Le programme est un document qui possède un caractère officiel puisqu'il devient contractuel en étant approuvé par le MOA par délibération du conseil municipal et qu'il pourra servir pour la consultation d'un maître d'œuvre.

2.1. Etat des lieux

La Grand' Rue dispose d'une emprise entre façade comprise entre 4.30 m et 6.40 m. La chaussée en mauvais état est bordée de caniveaux en béton hétéroclites récupérant les eaux jusqu'au point bas de la rue situé au carrefour avec la rue Notre Dame. Ces eaux sont ensuite dirigées par un caniveau ouvert vers un collecteur général situé au carrefour avec la rue de la Marette.



Vue entre l'avenue du ravelin et la rue Notre Dame



Vue entre la rue Notre Dame et les halles



2.1.1. Accessibilité & modes doux

La forte pente de la rue rend les déplacements difficiles.

2.1.2. Transport en commun

Néant

2.1.3. Circulation et stationnement des véhicules motorisés

La circulation automobile est très faible, et les poids lourds ne peuvent y accéder.

2.1.4. Réseaux

Actuellement un éclairage public est présent dans la zone. De plus les réseaux électriques et de télécommunication sont aériens. Si la Mairie souhaite un renforcement de l'éclairage public et/ou un effacement des réseaux elle devra se rapprocher du Syndicat audois d'énergies (SYADEN).

Parallèlement au lancement des études, il est conseillé de prendre attache des différents concessionnaires exploitants des réseaux sur la zone (eau potable, assainissement, etc.) pour connaître l'état de leur réseau et au besoin, programmer des interventions préalablement aux travaux d'aménagement de voirie.

2.2. Objectifs de l'aménagement

Les objectifs généraux recherchés dans le cadre de cette opération sont :

- La réfection totale de la rue (chaussée et caniveau),
- La mise en zone de rencontre de la rue.

Les emprises pouvant à certains endroits être limitées, en respect de la réglementation et des lois Laure et pour l'égalité des droits et des chances, la priorité des aménagements doit être donnée aux :

1. Piétons ;
2. Cyclistes ;
3. Véhicules motorisés.

2.3. Planning

Les travaux de réfection pourraient être traités sur une période pouvant varier entre 6 et 8 semaines pour ce qui concerne les travaux de voirie seulement.

2.4. Coût de l'opération

A cette étape préliminaire du projet, une première estimation financière a été réalisée par les services de l'Agence Technique Départementale.

Cette estimation se base sur des ratios d'opérations similaires. Elle comprend les coûts des travaux et les frais annexes liés à la réalisation de l'opération (maitrise d'œuvre, topographie, etc.) (cf. annexe II).

Cette estimation ne tient cependant pas compte de travaux ou de frais supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires en fonction de l'aménagement retenu. Il s'agit notamment des travaux de mise aux normes des réseaux assainissement, des travaux de soutènement ou des frais liés à d'éventuelles acquisitions/régularisations foncières.

Cela concerne également la prise en charge des investissements relatifs au réseau électrique, à l'éclairage public, ou toute autre prestation de conseil énergétique relevant de la compétence du Syndicat audois d'énergies (SYADEN). Néanmoins, il vous appartient de soumettre ce programme au SYADEN pour toute demande de chiffrage et de prise en charge de prestations relevant de leurs compétences.

3. Propositions d'aménagements

Un programme ne constitue pas en soi un document proposant une solution unique d'aménagement permettant de répondre aux objectifs définis dans le présent document. Cependant, fort de son expérience et afin de tenir compte de la réglementation en vigueur et des aménagements validés par les différents services du Département sur son domaine public, l'ATD propose dans cette partie du programme une ou plusieurs solutions possibles d'aménagements.

Il s'agit bien à ce stade de l'étude de propositions. Il appartiendra au Maître d'œuvre retenu pour l'aménagement de proposer une série d'aménagements répondant aux objectifs du présent programme. Ses propositions ne devront pas forcément suivre les préconisations détaillées ci-dessous.

3.1. Généralités

Afin de répondre aux différents objectifs définis dans le présent programme, il est proposé la démolition des caniveaux béton et à grille existants et leur remplacement, et la réfection totale de la chaussée. Ce programme prévoit la prise en compte du pluvial avec l'élimination des caniveaux ouverts et la reprise des caniveaux à grille existants.

3.2. Détails des aménagements

L'ensemble du cœur de ville de Laure Minervois avec ses rues étroites ne permet pas la construction de trottoirs afin de mettre en sécurité les piétons. Il est donc proposé de mettre l'ensemble de la zone contenue entre l'avenue du Ravelin, d'Aigues Vives, des Ecoles et Ponthus de la Gardie en **zone de rencontre** (voir plan de situation). Dans un premier temps ce programme prévoit de faire bénéficier de ce nouveau statut que la Grand' Rue.

Définition de la zone de rencontre :

Une zone de rencontre : « Section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. (...) Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable. »



Les zones 30 et de rencontre sont des espaces publics où l'on cherche à instaurer un équilibre entre les pratiques de la vie locale et la fonction circulatoire en abaissant la vitesse maximale autorisée pour les véhicules. La signalisation ne suffit souvent pas pour la lisibilité et la crédibilité d'une zone réglementée. C'est pourquoi, il est prévu de réaliser des aménagements cohérents avec la limitation de vitesse à 20 ou 30 km/h, ceci afin que cette dernière soit mieux respectée.

Chaussée / trottoirs :

La chaussée actuelle sera conservée et reprise par reprofilage en grave 0/20 suivi d'un enduit de scellement et d'un revêtement bicouche ou en béton désactivé (carrefours).

Les trottoirs seront en béton désactivé entre façades et caniveau CC1 ou CC2 et/ou ensemble T2 CS1.

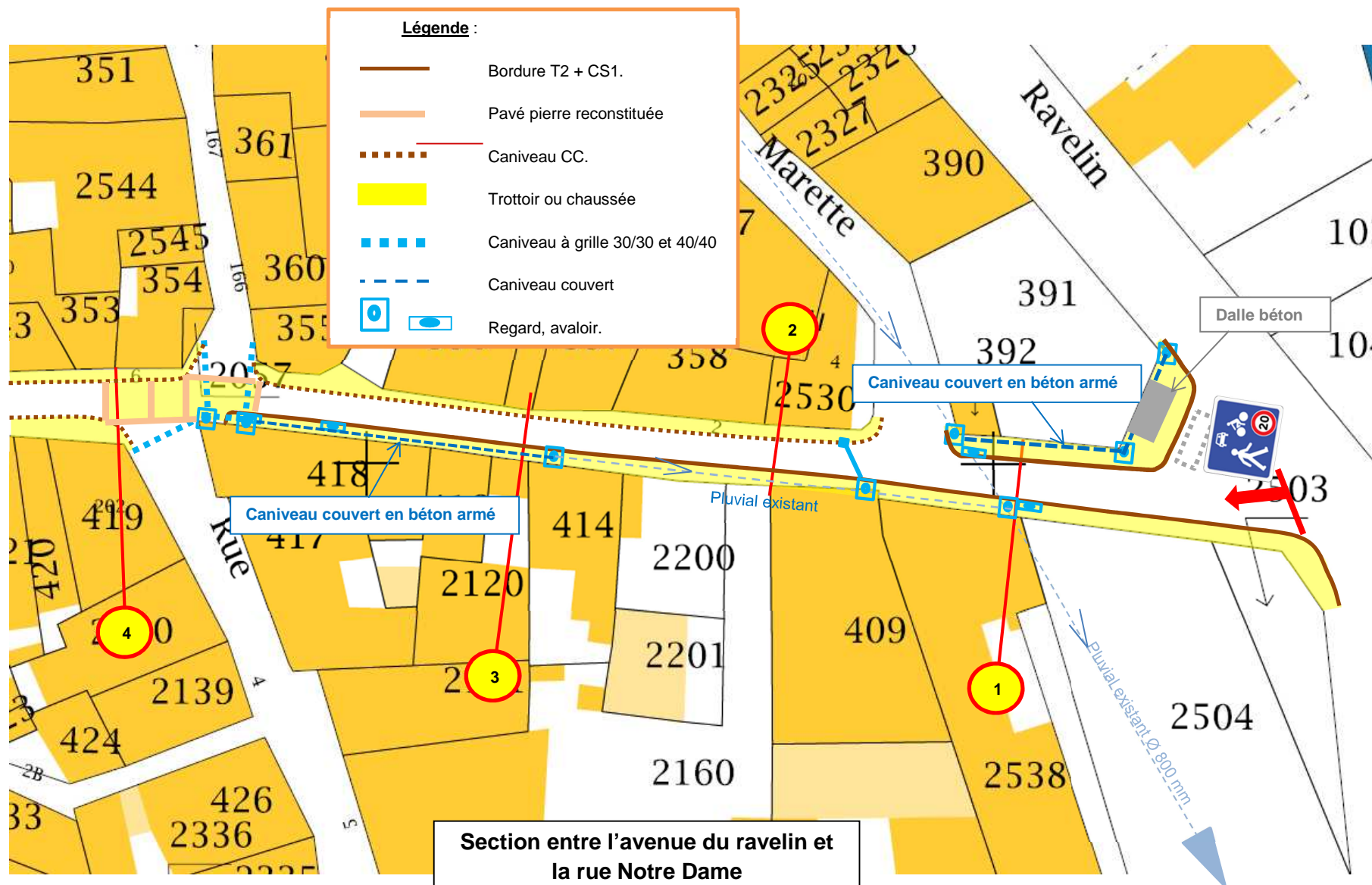
Pluvial (voir note en annexe III):

Les eaux de la Grand rue arrivent sur le point bas de celle-ci au carrefour avec la rue Notre Dame.

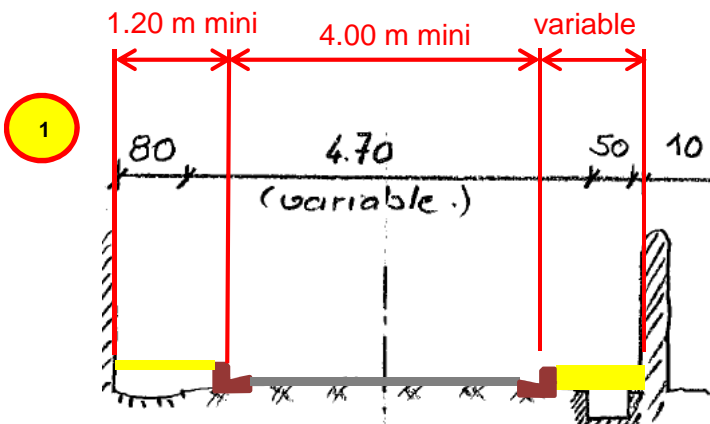
Ces eaux sont canalisées dans un réseau en partie à ciel ouvert dans la Grand Rue vers un réseau pluvial Ø 800 existant situé au carrefour avec la rue de la Marette (voir plan ci-dessous). L'ensemble de ces eaux est conduit vers le ruisseau de Ruchol environ 450 m en aval par ce Ø 800 mm.

Cette partie basse du village est régulièrement inondée en raison du sous dimensionnement du réseau Ø 800 mm et de la montée des eaux dans le ruisseau de Ruchol.

Toutefois, le débit des eaux arrivant au point bas de la Grand Rue est tel que le dimensionnement de la partie de caniveau à couvrir ne devra jamais être inférieur à la capacité d'un Ø 600 mm (ou équivalent) afin de ne pas aggraver la situation actuelle voire même d'un Ø 700 mm (ou équivalent) dans l'hypothèse où le Ø 800 mm serait remplacé par un Ø 1000 mm sur les 450 m évoqués ci-dessus.

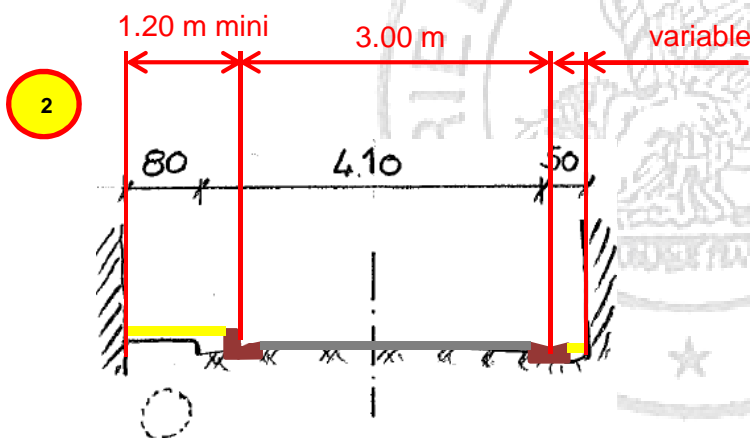


Section entre l'avenue du ravelin et la rue Notre Dame



C'est le profil de raccordement à l'avenue du Ravelin jusqu'à la rue de la Marette. Le caniveau ouvert côté droit sera couvert par une dalle en béton armé pour laisser place à un trottoir de largeur variable. Le trottoir côté gauche devra en tout point être au moins égal à 1.20 m. Le point de collecte des déchets sera démonté, une dalle en béton sera construite dans la sur-largeur du carrefour avec création d'une place de stationnement.

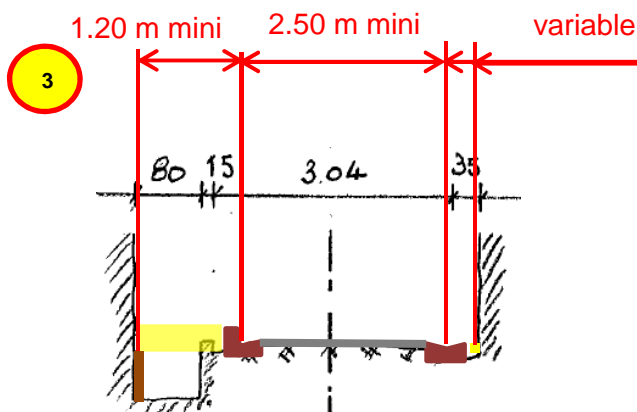
Cette section à double sens de circulation sera traitée pour accepter le croisement de véhicules légers avec une chaussée d'au moins 4.00 m au détriment du trottoir du côté droit de largeur variable.



Ce profil s'applique depuis la rue de la Marette jusqu'à la rue Notre Dame.

Une bordure T2 avec un caniveau CS2 du côté gauche permet de renforcer le caniveau béton couvert qui réceptionne les eaux du point bas au carrefour avec la rue Notre Dame.

Un caniveau de type CC2 assurera l'évacuation des eaux du côté droit.

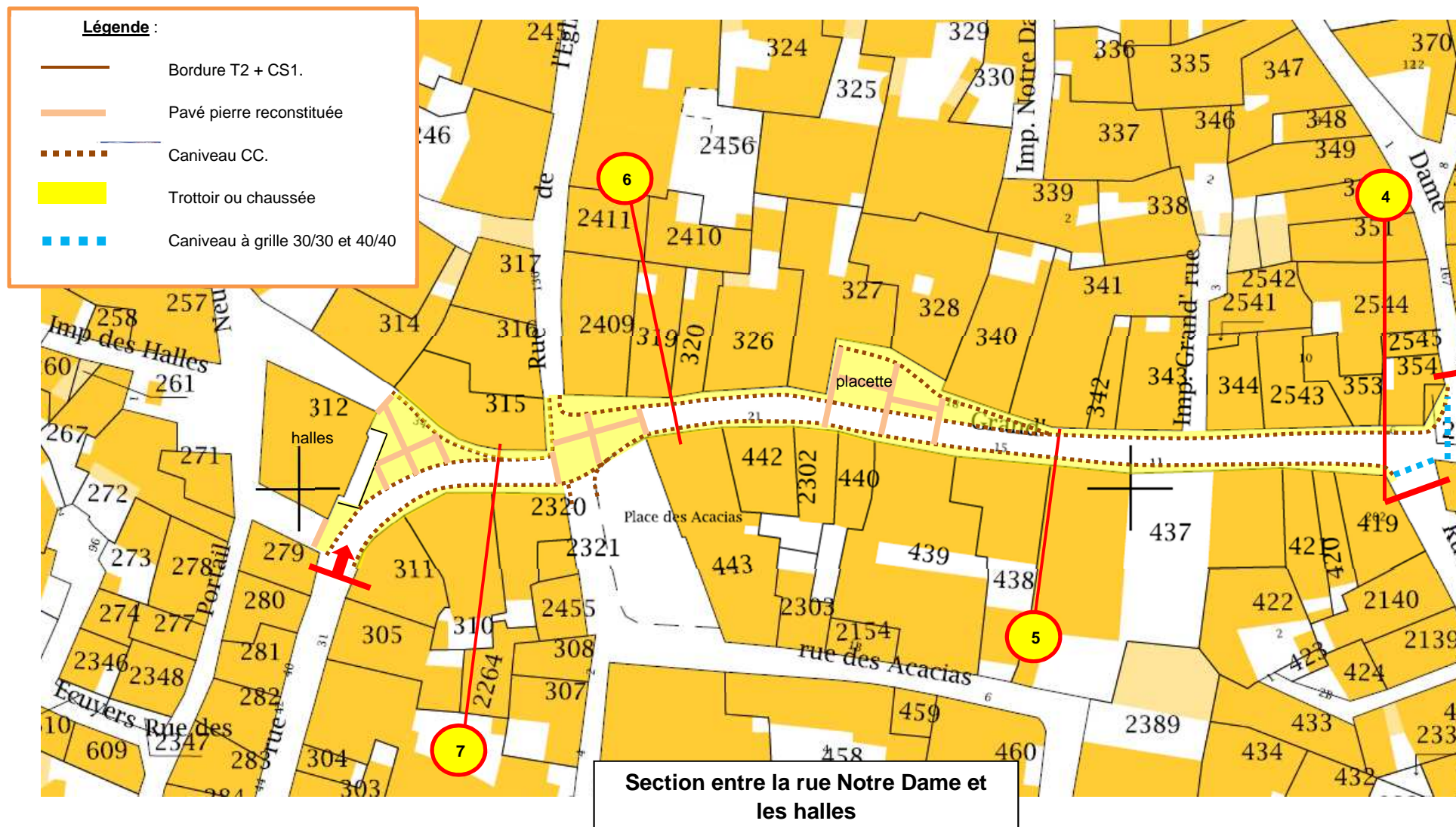


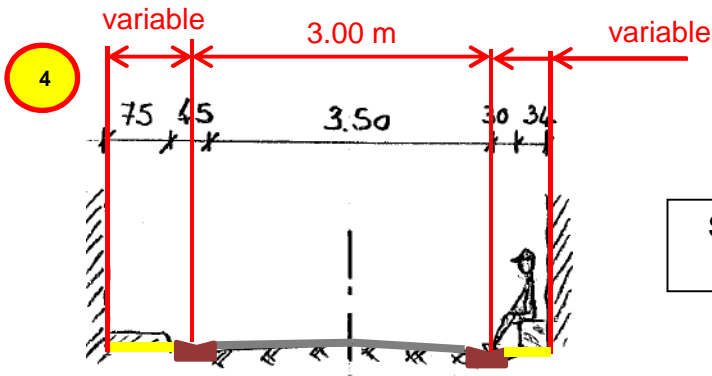
Ce profil est situé au droit du caniveau ouvert qui sera couvert par une dalle en béton armé afin de maintenir au mieux le tirant d'eau actuel.

Une bordure T2 avec un caniveau CS2 du côté gauche et d'un pied droit contre les façades permet la construction de cette dalle.

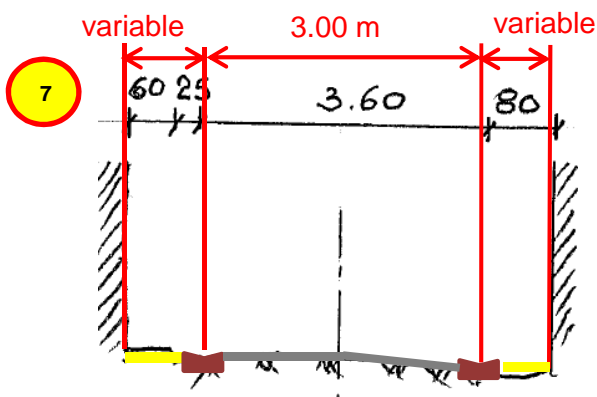
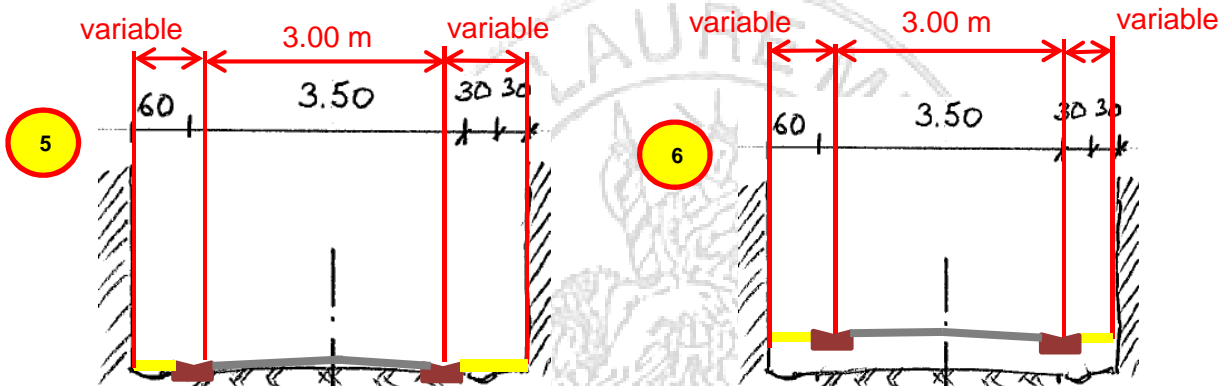
Un caniveau de type CC2 assurera l'évacuation des eaux du côté gauche.

La chaussée est progressivement réduite à 2.50 m afin de contenir un cheminement protégé du côté gauche. Le statut de cette rue en zone de rencontre autorise toutefois le piéton à cheminer sur la voie de circulation.





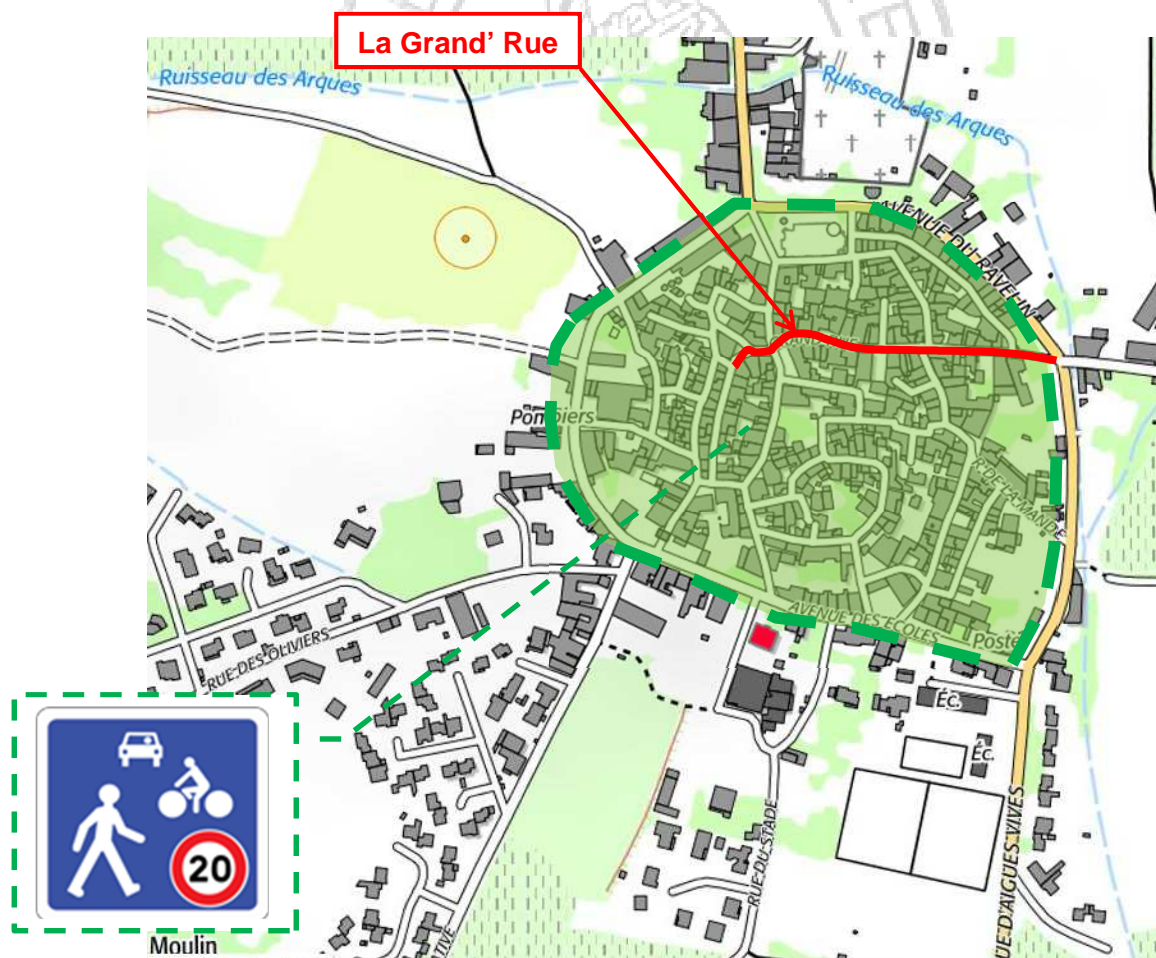
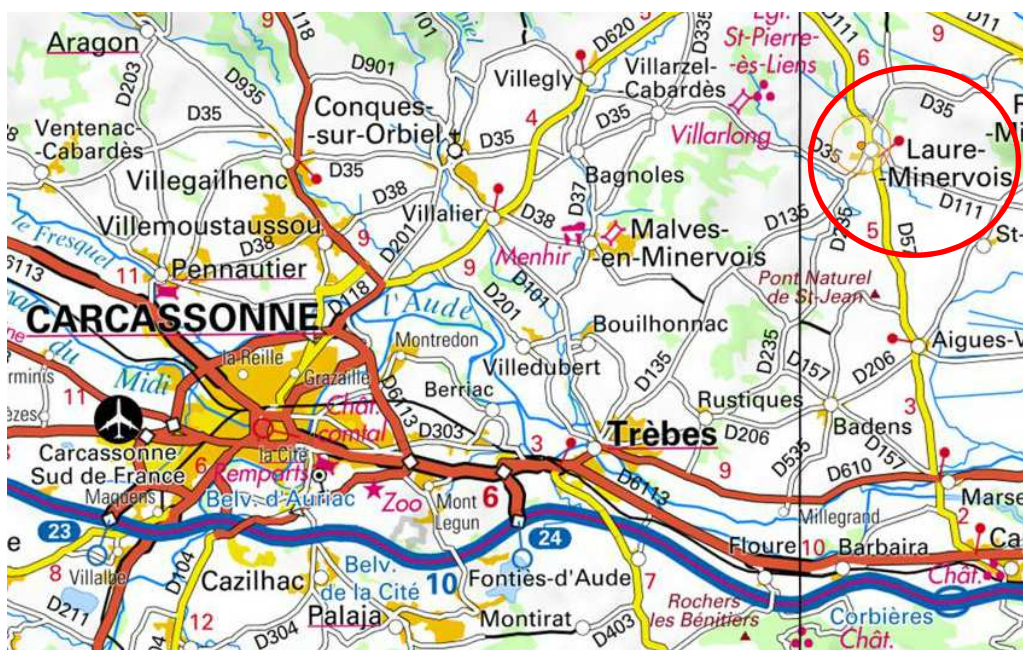
Section entre la rue Notre Dame et les halles



Les profils entre la rue Notre Dame et les halles pourront être construits selon le principe ci-contre pour lequel il pourrait être défini une largeur constante de 3.00 m afin de recentrer la circulation dans l'axe de la voie et laisser ainsi plus de place aux piétons. Les eaux seront canalisées par un caniveau CC2 de part et d'autre de cette voie pour palier à l'absence de réseau pluvial.

Programme Sic Laure Minervoises

4. ANNEXE I : Plan de situation & emprises



5. ANNEXE II : Détails des coûts des aménagements

DETAIL DES PRESTATIONS A REALISER		PRIX (€ HT)
ETUDES	Etudes préalables, étude maîtrise d'œuvre, topographie, etc.	4 000
ACQUISITIONS FONCIERES²		
TRAVAUX VRD	Travaux d'aménagement (terrassements, trottoirs, pluvial, etc.)	149 000
	Chaussée	4 000
	Signalisation horizontale et verticale	2 000
	Mobilier urbain ²	1 000
	Equipements annexes ² (feux tricolores, miroir, radars pédagogiques, plaques de rues...)	
	Aménagement paysager ²	
SOUS – TOTAL PROJET VOIRIE		- €
TRAVAUX LIES A DES RESEAUX	Réseau d'adduction d'eau potable (AEP) ³	
	Réseau eaux usées (EU) ³	
	Eclairage Public / Télécom ⁴	
AUTRES		
SOUS – TOTAL RESEAUX		- €
TOTAL PROJET		160 000 €

2 : Ces prestations ne sont pas éligibles aux subventions du Département de l'Aude mais peuvent être prises en charge par d'autres financeurs (Interco, Région, Etat, etc.)

3 : Des subventions spécifiques peuvent être demandées pour ce type de prestations.

4 : Il appartient à la commune de soumettre ce programme au SYADEN pour toute demande de chiffrage et de prise en charge de prestations relevant de leurs compétences.

6. ANNEXE III : Note pluvial

L'étude du réseau pluvial du centre du village de Laure-Minervois comprend deux volets : le débit empruntant la canalisation Ø800 et son bassin versant puis le débit parcourant la Grand Rue (du croisement avec la rue de la Brèche et le regard Ø800).

Les estimations de débit seront réalisées pour une période de retour 10, 30 et 100 ans afin d'avoir une image plus fine de la gestion du risque d'inondation.

- Débit capable de l'exutoire Ø800

Avec une pente d'environ 0.5% la canalisation parcourant le village a un débit capable de 0.912 m³/s.

- Débit total empruntant l'exutoire Ø800

Le bassin versant alimentant cette canalisation est d'environ 40 450 m².

Les débits estimés sont :

- Période de retour 10 ans : 0.865 m³/s
- Période de retour 30 ans : 1.2 m³/s
- Période de retour 100 ans : 1.6 m³/s

Ainsi l'exutoire ne pourra évacuer qu'un débit situé entre une période de retour de 10 et 30 ans. Pour information, avec une même pente, une canalisation Ø1000 pourrait évacuer un débit de 1.65 m³/s et prévenir la crue centennale.

- Débit parcourant la Grand Rue

L'exutoire Ø800 au niveau du centre du village est en grande partie alimenté par les écoulements provenant de la Grand rue.

Le bassin versant est d'environ 16 325m² avec une pente moyenne de 3.3%

Les débits estimés sont :

- Période de retour 10ans : 0.44 m³/s
- Période de retour 30ans : 0.62 m³/s
- Période de retour 100ans : 0.82 m³/s

Avec une pente à 1%, une canalisation Ø600 (ou cadre équivalent) permettra d'évacuer un débit d'une période de retour de 30 ans soit (0.6 m³/s). Pour la période de retour centennale, une canalisation Ø700 (ou cadre équivalent) sera nécessaire (0.9 m³/s). Une canalisation de diamètre inférieur à Ø600 ne permettra pas d'évacuer le débit décennal (0.37 m³/s de débit capable uniquement). Evidemment, ces débits varient en fonction de la pente.

Notre seconde observation est de faire remarquer que l'exutoire Ø800 étant dimensionné uniquement pour une période de retour comprise entre 10 et 30 ans, des problèmes d'écoulement continueront à se produire dans la Grand Rue pour des évènements de cette occurrence.



Département de l'Aude

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE CYLINDRAGE**

**Commune de LAURE Mvois
Canton du HAUT MINERVOIS**

**Travaux sur Voirie Communale
PROGRAMME 2017**

**Dossier de Demande
de Subvention**

3 – DETAIL ESTIMATIF DES TRAVAUX

**La Redorte, le
Maître d'ouvrage :**



Détail estimatif des travaux

N°	Désignation	U	Qté	P.U.	P.T.
Grand Rue:					
1	Installation de chantier	F	1	1 500.00	1 500.00
3	Signalisation de chantier pour travaux sur voie circulée	F	1	458.00	458.00
102	Relevé topographique	U	1	1 000.00	1 000.00
103	Implantation des ouvrages	F	1	550.00	550.00
106	Constat d'Huissier	U	1	1000.00	1 000.00
201	Préparation de chantier sur rues	M2	1500	1.60	2 400.00
205	Abattage et dessouchage petits arbres	U	1	185.00	185.00
207	Dépose de panneaux de signalisation	U	10	90.00	900.00
302	Démolition de dalles béton + évacuation	M3	5	68.00	340.00
303	Démolition de trottoirs bétons + évacuation	M2	560	11.50	6 440.00
304	Dépose de bordures et caniveaux + évacuation	ML	500	9.00	4 500.00
307	Dépose de barrières	U	1	60.00	60.00
308	Dépose de bornes	U	2	50.00	100.00
401	Terrassement en zone étroite ou avec présence de réseaux.	M3	526	32.00	16 832.00
402	Réglage et compactage du fond de forme	M2	1500	1.20	1 800.00
404	Transport et dépôt de gravats en vue de traitement et revalorisation	T	1052	13.00	13 676.00
504	Graves 0/60 - ép.=0,30 m Couche de fondation	M2	940	10.50	9 870.00
509	Graves 0/20 et 0/31,5 - ép.=0,20 m Couche de fondation ou de base	M2	685	6.90	4 726.50
514	Revêtement en enduit tricouche mécanique	M2	450	4.80	2 160.00
600	Bordures T2, I2, I3	ML	140	28.50	3 990.00
606	Caniveaux CS1	ML	140	22.00	3 080.00
607	Caniveaux CC1	ML	40	32.00	1 280.00
608	Caniveaux CC2	ML	410	39.00	15 990.00
706	Pavés en pierre reconstituée pour entourage d'arbre et places parking	ML	100	34.00	3 400.00
709	Mise à niveau de descente d'eau sur façades	U	35	110.00	3 850.00
717	Création de marche en béton armé	ML	3	170.00	510.00
718	Béton armé d'élévation	M3	10	950.00	9 500.00
726	Fourniture et mise en œuvre de béton désactivé " Chaussée"	M2	240	57.00	13 680.00
803	Graves 0/20 avec épaisseur comprise entre 0,05 M et inférieure à 0,10 M	M2	560	6.50	3 640.00
807	Fourniture et mise en œuvre de béton désactivé" Trottoirs"	M2	560	57.00	31 920.00
910	Canalisations Ø100 mm	ML	10	33.00	330.00
915	Canalisations Ø300 mm	ML	5	81.70	408.50
916	Canalisations Ø400 mm	ML	22	92.60	2 037.20
924	Construction de regard de visite Ø800 mm	U	7	800.00	5 600.00
926	Construction d'avaloirs avec grille profil A ou T	U	5	800.00	4 000.00
931	Mise à niveau regard de visite Ø800 mm tampon avaloir	U	20	150.00	3 000.00
932	Mise à niveau regards de dimension inférieure à 40 X 40	U	40	115.00	4 600.00
933	Mise à niveau regards 40 x 40	U	5	119.00	595.00
934	Mise à niveau bouche à clef	U	48	77.00	3 696.00
935	Mise à niveau de chambre FT	U	2	285.00	570.00
943	Remplacement de tampon sur reseau existant	U	3	220.00	660.00
945	Réfection et remise en place d'une plaque de recouvrement	U	2	225.00	450.00
1011	Pose de bornes métal avec fourniture	U	5	180.00	900.00
1020	Panneau routier	U	10	378.00	3 780.00
				SOUS TOTAL:	189 964.20 €

N°	Désignation	U	Qté	P.U.	P.T.
	<u>TRAVAUX</u>				HT
	Grand Rue:				189 964.20 €
				Montant HT des travaux en EUROS	189 964.20 €
				Imprévu sur chantiers: 5.00 %	9 498.21 €
				Montant Total H.T. des travaux en EUROS	199 462.41 €

	<u>MONTANT DES TRAVAUX:</u>				HT
				Montant total HT des travaux en EUROS	199 462.41 €

Fait à La Redorte, le 5 septembre 2016

Le Président du S.I.C
M. Jean LOUBAT

OBJET : ADHESION D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC AU S.M.B.A (SYNDICAT MIXTE DES BALCONS DE L'AUDE)

Monsieur le Maire rappelle :

→ le projet de périmètre d'un nouveau syndicat hydraulique sur lequel le conseil municipal a donné un avis favorable dans sa délibération du 20 septembre 2016. Le schéma de coopération intercommunale de l'Aude propose, ainsi, la fusion, à compter du 1er janvier 2017 du syndicat mixte des Balcons de l'Aude avec d'autres établissements publics dans un seul syndicat dénommé SYNDICAT MIXTE AUDE CENTRE.

Cependant, le syndicat mixte des Balcons de l'Aude souhaite modifier son périmètre avant cette date dans un souci de cohérence avec la future intégration d'une partie la communauté de communes du piémont d'Alaric dans la communauté d'agglomération de Carcassonne-agglo.

En effet, neuf communes membres de la communauté de communes du piémont d'Alaric seraient disposées à rejoindre le syndicat pour l'intégralité de leur territoire. Il s'agit des communes de Monze, Floure, Barbaira, Capendu, Comigne, Douzens, Blomac, Marseillette & Badens.

Les communes de Badens, Blomac et Marseillette, étaient déjà représentées au conseil syndical par les délégués de la communauté de communes du piémont d'Alaric mais pour une partie seulement de leur territoire intégrée dans le périmètre du bassin versant du syndicat. La commune de Rustiques ne faisant plus partie du champ d'action de la communauté de communes, n'est plus représentée au sein du syndicat.

Le territoire syndical serait dorénavant composé des 15 communes suivantes :

- Aigues-Vives, Laure-Mvois, Puichéric, Rieux-Mvois, Saint-Frichoux, Villarzel-Crès
- Monze, Floure, Barbaira, Capendu, Comigne, Douzens, Blomac, Marseillette & Badens.

→ les dispositions réglementaires relatives à la consultation des conseils municipaux sur l'admission de nouveaux membres aux syndicats intercommunaux dont ils font partie,

→ qu'il est nécessaire, ainsi, que les collectivités qui composent le syndicat se prononcent pour que l'intégration de cette structure soit effective,

En faisant référence au document de synthèse distribué au préalable aux conseillers municipaux, le Président invite, ainsi, l'assemblée, à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 40,

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale de l'Aude arrêté par le Préfet de l'Aude le 30 mars 2016 qui préconise la rationalisation de la gestion de l'eau,

Vu la création du syndicat mixte des Balcons de l'Aude le 25 janvier 2000,

Vu les statuts du Syndicat Mixte des Balcons de l'Aude pris par arrêté préfectoral n°2010-11-2219 en date du 17 septembre 2010 qui délimite le périmètre sur tout ou partie des dix communes adhérentes,

Vu la délibération de la communauté de communes du piémont d'Alaric n°2016-04-07 en date du 13 septembre 2016 demandant l'adhésion au syndicat mixte des Balcons de l'Aude pour les neuf communes précitées,

Vu la délibération n°11/2016 en date du 22 Septembre 2016 du Syndicat des Balcons de l'Aude qui valide l'adhésion de cet établissement public au Syndicat des Balcons de l'Aude pour les communes de Monze, Floure, Barbaira, Capendu, Comigne, Douzens, Blomac, Marseillette et Badens pour l'intégralité de leur territoire,

CONSIDERANT le dossier qui lui a été soumis, afférent à l'affaire citée en objet,

CONSIDERANT qu'en application de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à chacun des conseils municipaux des communes membres, de se prononcer sur ce projet de modification statutaire, dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la décision du 05 octobre 2016 prise par le conseil syndical du S.M.B.A. à défaut de quoi il seront réputés avoir émis un avis favorable,

PROCEDE au vote :

Pour	13 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à la majorité des membres présents et représentés,

APPROUVE l'adhésion au syndicat mixte des Balcons de l'Aude de la collectivité suivante :

→ communauté de communes du piémont d'Alaric pour les communes de
Monze, Floure, Barbaira, Capendu, Comigne, Douzens, Blomac, Marseillette et Badens

PRECISE que le nouveau périmètre syndical comprend l'intégralité de leur territoire,

DIT qu'une copie de la présente délibération sera tenue à Monsieur le Président du S.M.B.A au siège social à Conques s/orbiel.

AUTORISE le représentant légal à prendre toute décision concernant la mise en œuvre et l'exécution de la présente délibération et à signer, au nom de la commune, tous les documents relatifs à cette affaire,



(en annexe, la décision du S.M.B.A)

Siège Social : Maire de Laure Minervoises 11800
Bureau : Locaux du SB COT
Z.A Coste Galiane- 11600 CONQUES SUR ORBIEL
Mail : sm.balcons.aude@gmail.com

Le 28 Septembre 2016.

Monsieur Jean LOUBAT
Président

A

A l'attention de Madame le Maire

Objet : Adhésion de la Communauté de Communes Piémont d'Alaric au Syndicat Hydraulique des Balcons de l'Aude - communes de Monze, Floure, Barbaira, Capendu, Comigne, Douzens, Blomac, Marseillette et Badens pour l'intégralité de leur territoire

Madame le Maire,

J'ai l'honneur de vous notifier par la présente, la délibération du Conseil Syndical des Balcons de l'Aude en date du 22 Septembre 2016 approuvant l'adhésion de la Communauté de Communes Piémont d'Alaric pour les communes de Monze, Floure, Barbaira, Capendu, Comigne, Douzens, Blomac, Marseillette et Badens.

Cette proposition est soumise pour accord de votre Conseil Municipal, lequel dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la proposition pour se prononcer, à défaut de quoi il sera réputé avoir émis un avis favorable.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Le Président

Jean LOUBAT.



Syndicat Mixte des Balcons de l'Aude
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
N° 11/2016

L'an deux mil seize, le vingt –deux septembre, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Balcons de l'Aude dûment convoqué, s'est réuni en Mairie de Laure-Minervois, sous la Présidence de Jean LOUBAT, Président.

Délégués en exercice : 20 titulaires et 10 suppléants

Présents : 11

Votants : 12

Date de Convocation du Conseil : 26 Août 2016

Membres Présents : MM. CASSIGNOL Jean -Louis (*Aigues Vives*) ; BERTOLOTTI Robert (*Aigues Vives*) ; ESTIVAL Alain (*Badens*) ; PIGET Jacques (*Badens*) ; LOUBAT Jean (*Laure-Minervois*) ; CARBONNEL André (*Laure-Minervois*) ; DUCLOS Bernadette (*Marseillette*) ; PEYROT Gérard (*Puicheric*) ; VAUJANY Aline (*Rustiques*) ; PUJOL Jean –Claude (*Saint Frichoux*) ; PUJOL André (*Villarzel-Cabardès*).

Procuration : Monsieur DESTREM Pierre (*Rieux Minervois*) à Monsieur LOUBAT Jean (*Laure-Minervois*).

Objet : Adhésion de la communauté de Communes Piémont d'Alaric au Syndicat des Balcons de l'Aude pour exercice de la compétence aménagement, entretien et gestion des cours d'eau et milieux aquatiques des communes de Monze, Floure, Barbaira, Comigne, Douzens, Blomac, Marseillette, Badens pour 100 % de leur territoire.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 40 ;

Considérant que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Aude approuvé le 30 mars 2016 préconise la rationalisation de la gestion de l'eau ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Piémont d'Alaric pris par arrêté Préfectoral n°2014-017-0001 en date du 22 janvier 2014 pour la compétence optionnelle aménagement, entretien et gestion des cours d'eau et milieux aquatiques exercée notamment pour les communes de Monze, Floure, Barbaira, Capendu, Comigne, Douzens, Blomac, Marseillette, Badens ;

Vu les statuts du Syndicat Hydraulique des Balcons de l'Aude pris par arrêté Préfectoral n°2010-11-2219 en date du 17 septembre 2010 ;

Vu la délibération n° 2016-04-07 en date du 13 septembre 2016 de la Communauté de Communes Piémont d'Alaric de demande d'adhésion au Syndicat Mixte des Balcons de l'Aude pour les neuf communes de Monze, Floure, Barbaira, Capendu, Comigne, Douzens, Blomac, Marseillette, Badens pour l'intégralité de leur territoire.

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes Piémont d'Alaric pour les neuf communes de Monze, Floure, Barbaira, Capendu, Comigne, Douzens, Blomac, Marseillette, Badens pour l'intégralité de leur territoire.


Après en avoir délibéré, le conseil Syndical :

- Approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Piémont d'Alaric au Syndicat Mixte des Balcons de l'Aude pour les communes de Monze, Floure, Barbaira, Capendu, Comigne, Douzens, Blomac, Marseillette et Badens pour 100% de leur territoire ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous documents et procéder à toutes démarches se rapportant à cette procédure.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme le 23/09/2016

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
Publiée le : - 3 OCT. 2016

**Le Président,
Jean LOUBAT**



QUESTIONS DIVERSES

Une communication a été faite sur des affaires en cours et les suggestions suivantes:

0.	l'évocation des dossiers actuellement traités par les différents groupes de travail.
1.	<u>Conseil d'école du 7 novembre 2016</u> : la commune était représentée par M. Raggini, Madame Molto et Monsieur Amouroux. Après avoir présenté la nouvelle équipe pédagogique, la directrice a fait le point sur la rentrée scolaire : 62 enfants sont inscrits, 21 en maternelle et 41 en primaire. Les travaux réalisés pendant les vacances scolaires sont évoqués notamment l'installation d'alarmes intrusions et agressions. La directrice remercie la collectivité pour « sa volonté de répondre au mieux aux demandes de l'équipe éducative »
2.	<u>Travaux à l'Eglise – 4° tranche</u> : le Maire expose le projet de réfection du mur occidental de l'Eglise Saint Jean Baptiste. Ce programme d'un montant de 70000€HT est accepté et le Maire est autorisé à solliciter la DRAC et la Région pour financer l'opération.
3.	<u>Modification du PLU</u> : le Maire rappelle au conseil municipal qu'une démarche pour modifier le Plan Local d'Urbanisme est engagée. Cette procédure a pour objet l'intégration des nouveautés règlementaires survenues depuis son approbation en 2009 et l'analyse des dispositions de l'ensemble des zones du règlement. Un cabinet d'études doit maintenant être choisi.
4.	<u>Mutualisation Police Municipale</u> : le Maire fait état d'un projet de mutualisation de la police municipale qui engloberait plusieurs communes du canton et invite les membres du conseil à réfléchir à cette proposition.
5.	<u>Mutualisation d'un agent d'entretien</u> : le Maire informe ses collègues que la commune de Saint-Frichoux souhaiterait la mise à disposition d'un agent de la commune pour l'entretien de son groupe scolaire.
6.	<u>Urbanisme</u> : le Maire informe les conseillers d'un projet d'aménagement d'un terrain appartenant à M. Henri Bonnet. Cette opération qui pourrait être générée par la municipalité, si elle présente des avantages au niveau de l'attractivité des prix, induit une charge financière pour la commune que le promoteur évalue à 600 000,00€ environ. Le Maire propose de réfléchir à cette proposition.
7.	<u>Immobilier</u> : Monsieur Bertrand Metge fait suite à notre courrier du 23 juin 2014 pour nous informer qu'il serait actuellement vendeur de la parcelle cadastrée B2266 située rue du stade. Il demande à la commune de faire une offre écrite. Les membres présents sont favorables à l'acquisition de ce terrain sur la base de 50 000€ qui correspond au montant de l'estimation du vendeur en date du 22 décembre 2013.
8.	<u>Biens vacants et sans maîtres</u> : Madame Fournil évoque la possibilité de récupérer les biens sans maîtres identifiés par les services préfectoraux sur le territoire de la commune. Les membres présents demandent des précisions, notamment, sur la nature de ces biens et sur le coût éventuel de l'opération (frais d'acte,...)
9.	<u>Proposition d'achat de parcelles communales</u> : - Monsieur Gilles Bonnafous souhaite acquérir la parcelle cadastrée D0636 au lieu-dit « les coumbarels » (le terrain est sous régime forestier et l'O.N.F a émis un avis défavorable à cette vente) - Madame Corinne Schloesser a demandé l'acquisition de la parcelle cadastrée D0757 (ce terrain n'est soumis à aucune contrainte administrative particulière) La commission 'urbanisme' est invitée à se prononcer.
10.	<u>C.C.A.S.</u> : Madame Fournil évoque la possibilité pour les communes de notre strate démographique de supprimer le Centre Communal d'Action Sociale. Le conseil municipal souhaite conserver cette entité administrative qui assure notamment une mission de vigilance sur les populations en difficulté.
11.	<u>Utilisation du Lac</u> : à la demande de Madame Fournil une commission comprenant Monsieur BOU, Mesdames TIBALD et TISSOT est constituée pour étudier l'élaboration d'une convention règlementant l'utilisation du lac.
12.	<u>Signalisation routière</u> : Monsieur Mathieu Agnel de l'Ecurie des Genets demande la mise en place d'un panneau de signalisation relatif à son activité. Le conseil municipal se prononce favorablement à la majorité des membres présents.
13.	<u>Evènements et manifestations publiques</u> : Madame Deveze précise que la remise du chèque 'Octobre rose' aura lieu le mercredi 23 novembre 2016 à 11 :00 à la mairie en présence des enfants des écoles.

- Le Maire **PROPOSERA** aux services du contrôle de légalité de bien vouloir viser les présentes délibérations.
- Le présent document fera, en outre, l'objet d'un affichage en mairie et une copie sera adressée aux membres du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 Heures 40 minutes.
Suivent les signatures des membres présents.

COMMUNE DE LAURE-MINERVOIS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du

14 novembre 2016

Numéros d'ordre des délibérations prises:			
du n°	18	au n°	21

FEUILLE D'ÉMARGEMENT

Rang	Nom & prénom du conseiller municipal	Pouvoir à	Signatures
1	Jean LOUBAT Maire		
2	Emile RAGGINI 1 ^{er} Adjoint		
3	André CARBONNEL 2 ^{ème} Adjoint		
4	Geneviève FOURNIL 3 ^{ème} Adjoint		
5	Marie-Thérèse BONNAFOUS Conseillère Municipale	Fabienne MOLTO	
6	Evelyne TISSOT Conseillère Municipale		
7	Fabienne MOLTO Conseillère Municipale		
8	Jacqueline TIBALD Conseillère Municipale		
9	Max AMOUROUX Conseiller Municipal		
10	Bernard GRACIA Conseiller Municipal		
11	Corinne DEVEZE Conseillère Municipale		
12	Guillaume BOU Conseiller Municipal		
13	Marie SIRVEIN Conseillère Municipale		
14	Julien BRIANC Conseiller Municipal		
15	Gauthier ESCUDERO Conseiller Municipal		

La signature de ce document par les membres présents interviendra en début de la prochaine séance du conseil municipal pour valoir approbation de la rédaction de ce procès-verbal.

Autres personnalités	Emargement

